

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2062 - 8 février 2008 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

**La loi du profit engendre
crise et pauvreté**

**Il faut ôter aux
capitalistes
le contrôle de
l'économie !**

**Tchad :
une dictature qui
dure grâce au
soutien français**



Sommaire	
Leur société	
p. 4	- Le traité européen - De plus en plus de doubles emplois
p. 5	- Grenoble : un demandeur d’asile arrêté - Le lundi de Pentecôte férié - Le rapport Pochard sur le métier d’enseignant
	Les dépenses militaires
p. 6	- Le procès de l’hormone de croissance - Le financement du « plan Alzheimer »
p. 7	- Médecine à deux vitesses - La rémunération des stagiaires
	La situation du logement empire
Dans le monde	
p. 8-9	- Tchad : le soutien français à la dictature - Liberia - Sierra Leone : le procès de Charles Taylor
	Turquie : le port du foulard à l’université
p. 16	- États-Unis : la concurrence Clinton-Obama - Israël : la commission d’enquête sur la guerre du Liban
Dans les entreprises	
p. 10	- SNCF Rennes - SNCF Dijon
	Hôpital de Cadillac (Gironde)
	BRS Devecey (Doubs)
p. 11	- ArcelorMittal - Gandrange (Moselle) - L’emploi à Rumilly (Haute-Savoie)
	Petitjean - Saint-André-lès-Vergers (Aube)
p. 12 - 13	La mobilisation dans la grande distribution : Vénissieux (Rhône Agglomération grenobloise Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire) Aulnay-sous-Bois (93) Troyes Rennes Société Générale
	Calyon - Guyancourt (Yvelines)
p. 14	- Téléperformance - Tours (Indre-et-Loire) - Toray - Saint-Maurice-de-Beynost (Ain)
	Municipaux de Bègles
Il y a 60 ans	
	La grève des mineurs de 1948

Lutte Ouvrière dans les prochaines élections municipales

Lors des élections municipales du 9 mars, Lutte Ouvrière sera présente dans de nombreuses communes, en particulier dans les villes les plus importantes du pays.

Dans une cinquantaine de ces communes, Lutte Ouvrière a finalisé des accords avec des listes de gauche. Par ailleurs, Lutte Ouvrière présentera des listes sous sa propre étiquette dans plus de 70 autres villes, où le refus du PC, ou du PS, ou de ces deux partis a rendu tout accord impossible.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous, d’une part un état encore incomplet des listes communes résultant d’un accord finalisé et d’autre part un état, incomplet lui aussi, des listes constituées sous l’étiquette Lutte Ouvrière.

Listes Lutte Ouvrière	
Départements	Villes
Alpes-Maritimes	Carros
Calvados	Caen
Charente-Maritime	La Rochelle
Côte-d’Or	Chenove Talent
Côtes-d’Armor	Saint-Brieuc
Doubs	Besançon Montbéliard Valentigney
Finistère	Brest
Haute-Garonne	Colomiers Toulouse
Gironde	Bordeaux Mérignac
Ille-et-Vilaine	Rennes
Indre-et-Loire	Joué-les-Tours Tours
Isère	Échirolles
Loire-Atlantique	Nantes Saint-Nazaire
Loiret	Orléans
Maine-et-Loire	Cholet Trélazé
Marne	Reims
Mayenne	Laval
Meurthe-et-Moselle	Nancy
Moselle	Metz
Nord	Dunkerque Lille Wattrelos
Oise	Beauvais Clermont Creil

Départements	Villes
Pas-de-Calais	Calais
Hautes-Pyrénées	Tarbes
Bas-Rhin	Strasbourg
Haut-Rhin	Mulhouse
Rhône	Lyon secteurs A,B,C,D,E,F Oullins Villeurbanne
Saône-et-Loire	Autun
Sarthe	Le Mans
Paris	9 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e arrondissements
Seine-Maritime	Oissel Rouen Sotteville-les-Rouen
Somme	Amiens
Vienne	Poitiers
Hauts-de-Seine	Gennevilliers
Seine-Saint-Denis	Aulnay-sous-Bois Montreuil Le Pré-Saint-Gervais Les Lilas
Val-de-Marne	Maisons-Alfort Villeneuve-Saint-Georges Thiais Créteil Kremlin-Bicêtre
Val-d’Oise	Ermont

Présence de Lutte Ouvrière sur des listes d’union

Départements	Villes	Départements	Villes
Aisne	Saint-Quentin	Sarthe	La Ferté-Bernard
Aube	La Chapelle-Saint-Luc	Yvelines	Les Mureaux Sartrouville
Bouches-du-Rhône	La Ciotat Marseille 1 Marseille 7 Marseille 8	Var	Toulon
Cher	Bourges Saint-Doulchard Vierzon	Territoire de Belfort	Belfort
Eure-et-Loir	Chartres	Essonne	Corbeil-Essonnes Draveil Les Ulis Vigneux
Loire	Saint-Chamond	Seine-Saint-Denis	Saint-Ouen Aubervilliers Drancy Le Blanc-Mesnil Saint-Denis Villetpinte Bagnolet Pantin Romainville Ile-Saint-Denis La Courneuve Noisy-le-Sec
Nièvre	Nevers Prémery	Val-de-Marne	Limeil-Brévannes Ivry Villejuif
Nord	Fourmies Sin-le-Noble Villeneuve-d’Ascq	Val-d’Oise	Argenteuil Eaubonne Louvres
Oise	Compiègne Nogent-sur-Oise		
Pas-de-Calais	Lens Liévin		
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand		
Pyrénées-Orientales	Perpignan		
Rhône	Saint-Fons Vaulx-en-Velin Vénissieux		

Meeting
avec
**Arlette
Laguiller**
à Paris
Vendredi 29 février
à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor – Paris 5^e
(Métro : Maubert-Mutualité)

LUTTE OUVRIÈRE
(Union Communiste (Trotskyste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L’Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu’organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l’humanité menacée par les crises, l’épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l’anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l’égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n’ont aucun intérêt personnel au maintien de l’actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l’État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n’ont pas de patrie et qu’un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s’affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n’avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d’Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d’Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d’Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :
www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

**Soutenez-nous
financièrement**

Les chèques de soutien à **Lutte Ouvrière** doivent être libellés à :
« *Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière* » et sont à envoyer à **LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.**

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu’il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d’une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :
Adresse :
Code postal :Ville :
Ci-joint la somme de :
par chèque à l’ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande			

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprises
du 4 février



Cirque présidentiel et accroissement de la pauvreté

À peine le couple Sarkozy, fraîchement marié, a-t-il fini sa lune de miel, passée en toute simplicité au château de Versailles, que ce monument accueille un autre cirque largement médiatisé. Les députés et les sénateurs réunis en Congrès sont conviés à adopter une modification constitutionnelle, pour permettre au Parlement de voter un traité européen qui res-

semble comme deux gouttes d'eau à celui que les électeurs avaient rejeté par référendum en 2005. On nous parle de démocratie, de souveraineté populaire, mais les dirigeants politiques montrent eux-mêmes que tout cela n'est que fariboles. Quand les dirigeants de l'État font semblant de consulter la population, ils ne tiennent compte de son avis qu'à condition qu'elle dise « oui ».

Mais le mépris dont témoignent le président de la République et son gouvernement à l'égard de la population se manifeste dans bien d'autres domaines, qui touchent au plus près à la vie et aux conditions d'existence des classes populaires.

Sarkozy a le culot de se présenter comme le président du pouvoir d'achat, alors que celui-ci s'effondre même pour les salariés qui ont un emploi stable, et à plus forte raison pour les précaires, les chômeurs, les retraités. Les salaires n'augmentent pas, alors que s'envolent les loyers et les prix des biens de consommation les plus indispensables. L'institut de statistiques Insee signale l'accroissement brutal du nombre de ceux qui sont obligés de cumuler deux emplois pour toucher l'équivalent d'un seul salaire.

Et ce gouvernement, qui a commencé par accorder un cadeau fiscal de 15 milliards d'euros aux quelques dizaines de milliers de contribuables les plus riches, impose, sous prétexte de déficit de la Sécurité sociale – que ce cadeau aux riches aurait permis de combler largement –, les franchises médicales et des remboursements de médicaments. La conséquence en est d'écarter des soins convenables des centaines de milliers de familles aux revenus modestes.

On manipule les statistiques pour leur faire dire que le chômage baisse, alors qu'en même temps les licenciements collectifs se suivent. La presse vient de rapporter le cas de cette entreprise de sous-traitance automobile dont les travailleurs ont surpris le patron en train de déménager nuitamment ses machines pour se délocaliser discrètement, sans même verser aux salariés le salaire du mois de janvier ! Et la presse de parler de « patron voyou ». Mais en quoi le patron d'ArcelorMittal, un des hommes les plus riches de la planète, est-il moins voyou, lui qui a promis lors de l'achat de l'entreprise de maintenir ses effectifs et qui se prépare à fermer son usine de Gandrange ?

Pour augmenter le profit des entreprises, le patronat et le gouvernement poussent vers la pauvreté une fraction croissante de salariés. Pressurer les plus pauvres pour enrichir les plus riches : voilà le sens de toutes les mesures gouvernementales, présentées comme des réformes indispensables. Le scandale de la Société Générale montre que l'argent accumulé n'est pas utilisé pour des investissements productifs créateurs d'emplois, mais alimente les circuits financiers où des milliards peuvent partir en fumée dans des opérations spéculatives.

Cette affaire ne lève qu'un petit coin du voile sur un immense gaspillage. C'est pour aboutir à cela qu'on aggrave l'exploitation dans les entreprises au nom de la rentabilité, qu'on réduit le personnel, qu'on fait des économies au détriment des services publics, des hôpitaux, des écoles, des transports collectifs.

Il est cependant possible de s'opposer à tout cela. Si les salariés et si les classes populaires ne veulent pas accepter d'être enfoncés dans la pauvreté, il faudra contester au patronat son contrôle exclusif sur les usines, les banques, les chaînes commerciales. On verra alors qu'en s'en prenant aux profits des actionnaires, il y a de quoi résoudre bien des problèmes de la société.

Arlette LAGUILLER

• La droite à l'approche des municipales

Ça tangué à l'UMP...

Si le spectacle politique qu'on nous sert chaque soir sur les télévisions est lassant, il a au moins quelque chose de réjouissant : c'est de nous montrer la fébrilité qui agite en ce moment les notables de la droite, provoquée sans nul doute par la dégringolade dans les sondages de Sarkozy, à l'approche des élections municipales. Les sondages valent ce qu'ils valent, et bien fol qui s'y fierait. Mais ils ont eu au moins ce mérite d'inquiéter aujourd'hui l'UMP, une inquiétude que renforcent de mauvais présages, comme l'échec de son candidat dans l'élection légis-

lative partielle à Chartres.

Du coup, certains notables du parti de Sarkozy, et non des moindres, comme Juppé à Bordeaux, Perben à Lyon, Gaudin à Marseille, de Panafieu à Paris, qui briguent la mairie de ces villes, ont prudemment décidé de se passer sur leurs affiches électorales de la référence au parti auquel ils appartiennent. C'est peu charitable pour le locataire de l'Élysée.

Et de son côté le gouvernement se démène pour tenter de montrer – tâche ingrate pour lui – qu'il serait moins antisocial qu'il n'y paraît. Ainsi le Parlement a eu, il y a quelques jours, à discuter de « la loi sur le pouvoir

d'achat », qui n'apporte rien d'autre au pouvoir d'achat de certains salariés que la promesse de gagner plus en travaillant plus et en monétisant leurs RTT. Depuis, Xavier Bertrand et François Fillon ont annoncé que le minimum vieillesse serait revalorisé de 25 % en cinq ans, comme l'avait promis Nicolas Sarkozy durant sa campagne... ajoutant, du même élan, que le gouvernement augmenterait les pensions de reversion. Woerth, le ministre du Budget, s'est voulu conciliant, expliquant aux fonctionnaires qu'ils « n'auront pas à être déçus de la manière dont l'État les traitera sur le plan financier en 2008 ».

Mais ce qui caractérise ces déclarations enjoliveuses, c'est qu'elles restent dans le flou sur les délais de mise en œuvre des mesures annoncées, et vagues sur leurs effets pour leurs bénéficiaires. De fait, elles restent dans les limites de ce que le gouvernement estime « raisonnable », façon de dire : dérisoire. Ainsi Woerth a tenu à préciser que le geste qu'il se propose de faire sur les points d'indice pour les fonctionnaires « serait inférieur à l'inflation ». 600 000 personnes touchent actuellement le minimum vieillesse, soit environ 625 euros par mois. Xavier Bertrand et François Fillon parlent de les revaloriser. Tant mieux

pour tous ceux qui seront concernés, mais ils ne sont qu'une minorité. Quant aux petites retraites qui devraient augmenter, il n'est précisé ni de combien ni pour quand.

Tous ces effets d'annonce pré-électorales risquent de disparaître dans les oubliettes au lendemain des élections municipales. À moins que les résultats de ces élections aident les classes populaires à préparer la réponse que mérite cette droite, et soient un encouragement aux luttes nécessaires pour arrêter les mauvais coups du tandem Sarkozy-Fillon.

Jean-Pierre VIAL

• Traité européen

Le Parlement va ratifier, mais pas les électeurs

Lundi 4 février, les députés et sénateurs réunis en Congrès à Versailles ont adopté la révision constitutionnelle préalable à la ratification du prétendu traité européen. Ce vote acquis, les députés pourront dorénavant ratifier ce traité qu'une majorité d'électeurs avaient rejeté en 2005. Curieuse démocratie, qui consiste à faire adopter par des parlementaires un texte majoritairement refusé par la population.

Samedi 2 février, un meeting commun aux partis, organisations et associations qui ont mené campagne pour que le nouveau traité soit lui aussi soumis à un référendum, a eu lieu à Paris, salle Carpentier. Nous publions ci-après de larges extraits de l'intervention de notre camarade Arlette Laguiller, qui a pris la parole.

« Je dénonce, moi aussi, le déni de démocratie qui consiste à faire revoter par le Parlement ce traité européen qui n'est qu'une reformulation à peine modifiée du projet de traité constitutionnel, rejeté lors du référendum en 2005. (...) »

Le déni de démocratie pour imposer le traité constitutionnel

est présent dans le traité constitutionnel lui-même. Le problème sous-jacent au projet de Constitution, et qui reste au centre des préoccupations ayant guidé la rédaction du nouveau traité européen, est de retirer une grande partie du pouvoir de décision aux pays nouvellement intégrés dans l'Union européenne, en supprimant l'obligation de prendre les décisions à l'unanimité.

Derrière le calcul compliqué de la répartition, il s'agit d'imposer la prépondérance des grandes puissances d'Europe occidentale ou, du moins, leur possibilité de veto contre les pays plus pauvres de l'Est (ou du Sud) de l'Europe.

Et, au-delà de ce problème

précis qui a motivé ce traité, il est réactionnaire, comme tous les autres traités qui ont jalonné la mise en place des institutions européennes. Il concerne les échanges de capitaux et les échanges commerciaux, voire l'armement de l'Europe, et pas du tout le bien-être et l'avenir des Européens.

Pour ma part, je suis, avec mes camarades de Lutte Ouvrière, pour une Europe unie et sans frontières, avec une citoyenneté et un passeport uniques, une Europe où tous les citoyens puissent circuler librement et s'établir librement, et qui cherche à réduire les inégalités sociales à l'intérieur de

chaque pays, comme de pays à pays, de région à région, au lieu d'être simplement une chasse gardée pour les grands groupes capitalistes.

Pour que l'Europe soit plus sociale que l'est celle du grand capital, qu'incarnent les institutions européennes, il faudrait accroître la protection sociale, privilégier les services publics et limiter les capacités de nuisance des groupes capitalistes privés. (...) »

Pour empêcher les grandes entreprises d'investir en fonction de leurs profits à court terme, de délocaliser au gré des intérêts privés de leurs actionnaires, d'aggraver le chômage et les iné-

galités à l'intérieur de chaque pays et entre pays, il faudrait soumettre les entreprises industrielles, commerciales et bancaires au contrôle démocratique de la population.

Alors, c'est dire que nous rejetons absolument le traité dit de Lisbonne, qui nous est présenté. Je sais bien que toutes celles et tous ceux qui sont ici ne partagent pas forcément la même vision de l'Europe future. Mais tous sont d'accord pour rejeter les méthodes antidémocratiques du gouvernement et pour exiger que le traité européen soit soumis au vote par référendum. (...) »



Arlette Laguiller, lors du meeting du 2 février.

• De plus en plus de travailleurs ont un double emploi

Un seul salaire est insuffisant pour vivre

1 126 000 salariés en France sont obligés de cumuler deux emplois pour boucler leurs fins de mois : c'est ce qui ressort d'une enquête de l'Insee portant sur l'année 2005, reprise par le journal *Le Parisien* du lundi 4 février. Cela représente un salarié sur vingt, en ne prenant en compte que les emplois déclarés, ce qui exclut des statistiques tous ceux qui effectuent quelques heures à droite à gauche, au noir, chez des particuliers.

Près des trois quarts d'entre eux sont obligés de le faire parce que leur emploi principal est à temps partiel. Cela touche majoritairement des femmes qui travaillent dans la grande distribution ou les services

« d'aide à la personne » (ménage, soins aux malades, etc.), présentés par le gouvernement comme étant des emplois d'avenir ! Mais pas uniquement : un grand nombre des salariés qui cumulent deux emplois ont déjà un travail à temps plein, mais avec un salaire si bas qu'ils ne peuvent pas s'en sortir. Dans ces conditions, la semaine de travail peut aller bien au-delà des 35 heures, et elle est en outre rallongée par des temps de trajet supplémentaires pour aller d'un lieu de travail à un autre, ce qui entraîne un accroissement de la fatigue.

Les salaires stagnent et la pauvreté augmente. C'est cela qui force de plus en plus de salariés à s'user la santé dans des

doubles journées de travail – auxquelles s'ajoutent la plupart du temps, pour les femmes, les tâches domestiques – non pas pour vivre mieux, mais simplement pour garder la tête hors de l'eau. On n'en est pas encore au niveau des États-Unis, où la nécessité d'effectuer un double emploi touche au moins 8 millions de personnes déclarées, soit 6 % de la population active, mais la dégradation des conditions de travail, de salaire, et donc de vie, s'accélère.

Il est temps d'imposer aux patrons qu'ils versent des salaires suffisants pour que chacun puisse vivre décemment sans se tuer à la tâche.

Marianne LAMIRAL

• Grenoble

Un étranger demandeur d'asile arrêté dans la préfecture

Mardi 29 janvier, un rassemblement de protestation regroupant 200 personnes, essentiellement des milieux associatifs, des syndicats et de partis politiques, a eu lieu devant la préfecture de l'Isère à Grenoble. En effet, quelques jours auparavant, un demandeur d'asile, venu se renseigner sur l'évolution de sa situation administrative et accompagné d'un membre d'une association d'aide aux sans-papiers, avait été arrêté en pleine préfecture par la police, appelée par un cadre préfectoral. Puis il a été mis en garde à vue et transféré ensuite au centre de rétention administrative de Satolas (près de Lyon), d'où un juge a pu le faire sortir deux jours plus tard.

Cette méthode, pour le moins choquante, n'est pas exceptionnelle, puisque lors du rassemblement cinq autres faits semblables, qui se seraient produits dans l'année, ont été dénoncés. Le sous-préfet puis, le lendemain, le préfet lui-même ont tenu à justifier ces actes devant les caméras de la télévision locale. « Il n'y a rien d'illégal dans ce qui s'est passé,

puisque la personne n'a pas été convoquée, mais s'est présentée de son plein gré », ont-ils dit, le sous-préfet ajoutant : « Six cas sur 18 000... ce n'est pas grand-chose ». On voit que ce n'est pas lui qui était concerné.

Le matin de ce rassemblement, une trentaine de fonctionnaires CGT et SUD des services de la DDASS, des impôts, de l'Inspection du travail, et de l'Éducation, eux aussi confrontés aux pressions du gouvernement dans sa chasse aux sans-papiers, se sont adressés par tract à leurs collègues fonctionnaires de la préfecture, les invitant à résister aux directives de leur hiérarchie.

La police a vite été envoyée pour relever les identités des militants présents sur le trottoir, preuve qu'à la préfecture la distribution collective de tracts devant les portes est un événement !

Espérons que cette action et le rassemblement en fin d'après-midi freineront, à l'avenir, le préfet dans ses élans de zèle.

Correspondant L0



• Lundi de Pentecôte

Même férié, le racket continue

Le gouvernement est finalement revenu sur la décision, prise en 2003 par le gouvernement Raffarin, de faire du lundi de Pentecôte une journée travaillée sous prétexte de solidarité avec les personnes âgées.

Profitant de l'émotion engendrée par la catastrophe liée à la canicule, Raffarin avait imposé une journée de travail gratuit aux salariés. Aujourd'hui ce lundi de Pentecôte redevient férié, mais le gouvernement n'a pas supprimé les sept heures de travail gratuit que tous les salariés sont censés donner pour financer la caisse de solidarité pour l'autonomie, mesure d'autant plus choquante qu'une journée de travail représente quelque 0,45 % de la masse salariale annuelle, mais que les patrons ne sont censés reverser à la caisse en question que la moitié de cette somme. Il s'agissait donc et il s'agit toujours d'un racket au détriment des travailleurs.

Quant à la solidarité avec les personnes âgées, handicapées, dépendantes, elle est aussi à sens unique car c'est encore une fois aux salariés et à eux seuls que le gouvernement demande de supporter le poids financier de cette future cin-



quième branche de la Sécurité sociale.

Bien que la dépendance, qu'elle soit liée à la vieillesse ou au handicap, ne touche pas que

les salariés ou les assurés sociaux, c'est à eux et à eux seuls qu'on demande de payer. En réalité l'État a inventé un nouveau montage financier

pour se dégager de ses responsabilités dans ce domaine et, pire, utiliser cette nouvelle caisse comme une caisse noire pour régler à sa place un certain nombre de factures.

En effet la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie est alimentée, non seulement par le produit de la journée de travail gratuit des salariés, environ 2 milliards d'euros, mais surtout par la branche maladie de la Sécurité sociale à hauteur de 12 milliards d'euros. Enfin un milliard d'euros provient de la CSG et quelques centaines de milliers d'euros de la Caisse vieillesse.

Ce budget d'un peu plus de 15 milliards d'euros en 2007 est censé verser à la place de l'État l'allocation personnalisée d'autonomie, l'APA, les aides individuelles aux handicapés. Elle doit assurer l'action médico-sociale de la Sécurité sociale, en particulier les remboursements de l'assurance-maladie pour les personnes âgées et les handicapés. Elle doit faire face aux dépenses de modernisation des maisons de retraite, d'installation d'équipements destinés à faciliter l'accès des personnes handicapées, dans les lieux publics par exemple, de formation du personnel des maisons de retraite et de l'aide à domicile aux per-

sonnes âgées, de la recherche dans le domaine de la perte d'autonomie, etc.

À peine inaugurée en 2005, cette nouvelle caisse a déjà fait l'objet de détournements de la part de l'État : elle a dû régler 400 millions de dettes de l'État concernant l'APA, financer la construction d'ascenseurs pour handicapés dans les ministères, que ceux-ci n'avaient pas voulu financer jusque-là, le recrutement d'éducateurs sportifs par plusieurs fédérations du sport adaptées aux handicapés...

Inutile de dire que les sommes véritablement allouées aux personnes âgées et handicapées dépendantes sont très très loin d'être à la hauteur des problèmes à résoudre pour offrir une certaine qualité de vie à ces personnes.

Les appels à la solidarité lancés dans les discours des gouvernants ne sont là que pour justifier les sacrifices demandés aux salariés, tout en jetant un voile sur le cynisme de ces mêmes gouvernants, qui non seulement se refusent à consacrer les moyens nécessaires à la santé de la population, mais vont jusqu'à piquer dans les caisses qui lui sont destinées.

Dominique CHABLIS

• Rapport Pochard sur le métier d'enseignant

Encore et à nouveau : travailler plus...

Le rapport Pochard sur le métier d'enseignant vient d'être rendu au ministre de l'Éducation, Xavier Darcos.

Comme toutes les commandes de ce genre, ce texte déborde de considération pour les professeurs et de sollicitude pour l'avenir des élèves. On a droit à un galimatias pédagogique préconisant davantage de liberté pour un enseignement différencié qui tienne compte – idée ô combien originale – des « réalités du terrain » ! Mais le seul point très concret et qui vise à une application immédiate est la volonté d'imposer aux enseignants de travailler plus, s'ils veulent gagner plus.

Le maître mot est « l'autonomie », ce qui signifie en clair : « Débrouillez-vous avec les moyens du bord ! » Ainsi chaque établissement « autonome » choisirait son programme pour compléter le « socle commun » qui est le programme minimum imposé

à tous. Il pourrait aménager les horaires des élèves, « *annualisés par discipline, éventuellement répartis sur deux classes, etc.* »

Derrière ce genre de mesure, sûrement susceptible de créer une belle pagaille dans l'organisation des emplois du temps, on voit pointer le véritable objet du débat : la modification des horaires des professeurs qui seraient, eux aussi, annualisés, plus « souples » pour remplacer un collègue absent, surtout s'ils se mettent à enseigner deux disciplines, comme le préconise le rapport. D'ailleurs on ajouterait un temps de présence obligatoire à leur temps d'enseignement proprement dit, solution que la commission avoue, en toute ingénuité, préférer « *à celle des syndicats qui voudraient diminuer le temps d'enseignement pour permettre la concertation* » ! Quant aux chefs d'établissement, investis de davantage de pouvoirs, ils pourraient

être recrutés en plus grand nombre parmi les cadres du privé, mieux formés à la gestion « *des ressources humaines* » ; ils seraient ainsi capables d'évaluer les mérites des professeurs et de détecter « *les enseignants qui posent problème* ». Et un enseignant méritant serait évidemment celui qui fait des heures supplémentaires. De toute façon, on ne lui laisserait pas vraiment d'autre choix pour augmenter son salaire !

À la veille des municipales, après le rapport Attali, le rapport Pochard est un deuxième pavé dans la mare gouvernementale. Darcos a donc pris ses distances avec ce rapport et juré qu'il remettrait ses propres propositions... fin juin, comme par hasard juste avant les vacances ! Il n'est pas sûr que les enseignants attendent jusque-là pour montrer qu'ils ne sont pas d'accord.

Sylvie MARÉCHAL

• Armée

Moins de soldats, pas moins de dépenses

Le ministre de la Défense, Hervé Morin, a annoncé une réorganisation des armées qu'il a qualifiée de « nécessaire ». 35 000 postes sur 476 000 devraient ainsi être supprimés sur six ans, chiffre qui correspondrait au non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la même période.

Cela aurait pu être une bonne nouvelle puisqu'on attend de cette opération, 1 à 1,5 milliard d'euros d'économies sur un budget global de 37 milliards d'euros affecté à l'Armée.

Sauf que le ministre a pris soin d'indiquer qu'il ne souhaitait pas « *baisser l'effort de défense* » mais qu'il voulait procéder à « *l'amélioration des conditions du personnel et à l'équipement des forces* », ce qui signifie entre autres

l'amélioration de l'équipement des armées.

Voilà qui devrait répondre aux exigences des gradés qui se plaignaient, fin janvier, de l'appauvrissement des moyens alloués à l'armée de terre, en particulier en 2006 et 2007. Un général dénonçait même une « *dégradation importante sur le plan des équipements* ». Il expliquait notamment la nécessité de moderniser les blindés, les petits véhicules d'infanterie et autres joujoux de haute technologie, comme des appareils de visée nocturne.

Ainsi le ministre fait d'une pierre deux coups. Il donne satisfaction à l'état-major, tout en comblant les industriels de l'armement.

David MARCIL

• Procès de l'hormone de croissance

La logique économique prévaut sur la vie des enfants

Le scandale de l'hormone de croissance revient à la une, avec l'ouverture du procès pour « tromperie aggravée » et « homicides involontaires » de responsables médicaux et scientifiques qui, dans les années 1980, ont laissé écouler des lots d'hormone de croissance dont on savait qu'ils étaient susceptibles de transmettre la maladie de Creutzfeldt-Jakob, une maladie neurologique gravissime. À ce jour plus de 110 enfants en sont morts.

Dans les années 1970 et 1980, on traitait les enfants souffrant de retard de croissance et de nanisme hypophysaire avec de l'hormone de croissance d'origine humaine, c'est-à-dire extraite de glandes hypophysaires prélevées sur des cadavres dans les morgues des hôpitaux. France Hypophyse collectait les glandes, l'Institut Pasteur extrayait l'hormone et la

purifiait et la Pharmacie centrale des hôpitaux distribuait le médicament. On ne savait pas que l'hormone pouvait être infectieuse.

Sauf que... en 1984, aux États-Unis, à la suite du décès d'un jeune homme traité avec cette hormone, des scientifiques établissaient qu'elle était susceptible de transmettre la maladie

de Creutzfeldt-Jakob. L'année suivante, en Angleterre, aux États-Unis et dans d'autres pays, cette hormone d'extraction était retirée du marché. D'autant qu'on avait mis au point un procédé de fabrication par synthèse (ce qui élimine les risques de contamination infectieuse). Mais, en France, la collecte des hypophyses et la distribution ont continué et il fallut attendre 1988 pour la voir remplacée par l'hormone synthétique.

Pendant plusieurs années, on a donc continué à traiter de jeunes enfants avec une hormone de croissance dont on savait pertinemment qu'elle ris-

quait de leur transmettre la maladie. Sans compter que des enquêtes ont révélé que pendant ces années, devant la demande croissante d'hormone – parfois uniquement pour faire gagner quelques centimètres à des enfants jugés trop petits par d'absurdes canons de beauté en vogue – des risques supplémentaires ont été pris. Ainsi, des prélèvements d'hypophyses ont été pratiqués sur des cadavres de malades morts de maladies neuro-dégénératives dans des services de neurologie et de gériatrie, des pourboires ont été versées par des médecins collecteurs à des

garçons de laboratoire pour augmenter le rendement de la collecte, les techniques d'extraction et les contrôles ont été bâclés.

Les anciens responsables de France-Hypophyse, de l'Institut Pasteur et de la Pharmacie centrale des hôpitaux dont le procès s'ouvre aujourd'hui ont continué à laisser délivrer un traitement potentiellement mortel ! Tout médecins et spécialistes qu'ils soient, ils furent alors bien plus soucieux de la santé économique et financière de leurs services respectifs que de celles des enfants qu'ils étaient censés soigner.

Sophie GARGAN

• Plan Alzheimer

La solidarité ne passe pas par les franchises médicales

Sarkozy a annoncé le 1^{er} février un plan Alzheimer pour 2008-2012, qui serait une des priorités de sa présidence.

Chaque année, pendant cinq ans, trois cent millions d'euros seront alloués à la recherche et à la prise en charge des malades, pour un total d'environ 1,6 milliard d'euros. « *La maladie d'Alzheimer exige de la solidarité et non de la résignation* », a déclaré Sarkozy, qui s'est félicité que ces sommes puissent être prises sur les 850 millions d'euros attendus de la mise en place, depuis janvier 2008, des nouvelles franchises médicales : 50 centimes par boîte de médicaments, 50 centimes par acte médical et deux euros par transport sanitaire, ambulance ou taxi.

Depuis la mise en place de

ces franchises, on entend les mêmes discours sur la nécessaire solidarité. Roselyne Bachelot a osé déclarer que chacun doit accepter de faire cet effort de quelques euros pour aider ces malades. Mais tout d'abord ce ne sont pas quelques euros, mais une ponction qui peut aller jusqu'à une centaine d'euros par an. De plus, si ce chantage à la solidarité est scandaleux de la part de gens qui n'ont eux aucun problème pour se soigner, pourquoi Bachelot ne déciderait-elle pas, demain, de nouvelles franchises, pour financer d'autres maladies à la prise en charge et au traitement coûteux, comme le cancer ou le sida ? La Sécurité sociale n'a-t-elle pas été créée justement pour permettre à chacun l'accès aux soins ?

Malgré ses discours sur la solidarité, le chemin que prend

Sarkozy ne mène sûrement pas vers plus de solidarité. Pour prendre en charge les malades atteints d'Alzheimer, dont le nombre devrait doubler dans les vingt ans, créer les structures d'accueil spécialisées, former le personnel compétent et développer la recherche, il faudrait un investissement d'une tout autre ampleur de la part de l'État. Il faudrait donner des moyens supplémentaires à la Santé et à la Sécurité sociale, au lieu de les diminuer et de rogner sur tous les budgets. Et le même problème se pose dans bien d'autres domaines médicaux.

C'est un mensonge que de vouloir faire passer ces franchises médicales pour une mesure de bon sens et philanthropique. Leur seul but est de faire payer les classes populaires, pendant que les trusts pharma-

ceutiques engrangent des profits par milliards d'euros sans qu'aucun gouvernement ne songe jamais à faire appel à leur

solidarité, en prenant justement sur ces profits.

Cédric DUVAL



La fraction « l'Étincelle » suspendue jusqu'au prochain congrès de Lutte Ouvrière

Il y a douze ans, des camarades en désaccord avec certains choix politiques et organisationnels de la direction de Lutte Ouvrière avaient demandé à s'organiser en fraction au sein de notre organisation. Après une large discussion à laquelle avaient pu prendre part tous les militants de Lutte Ouvrière, cette demande avait été acceptée et un protocole d'accord fixant les relations entre Lutte Ouvrière et sa minorité avait été adopté.

Ce protocole précisait qu'en ce qui concerne les campagnes politiques et électora-

les, si la discussion était évidemment libre, le respect des décisions de la majorité dans les interventions s'imposait à tout le monde.

À l'occasion de la préparation des élections municipales, il est apparu que la minorité faisait une lecture de ce protocole d'accord tout à fait différente de celle de la majorité. Alors même que Lutte Ouvrière constituait sa propre liste, elle apportait son soutien à une liste dont la constitution et la politique étaient en contradiction avec les décisions arrêtées par le dernier congrès de Lutte Ouvrière. Cela remet-

tait évidemment en cause ce protocole. En conséquence, le Comité central de Lutte Ouvrière a confirmé la décision de suspension prise à ce sujet par le Comité exécutif. L'ensemble de la Fraction est suspendu jusqu'au prochain congrès qui se tiendra fin 2008 et qui aura à statuer sur l'avenir des relations entre ces camarades et la majorité de l'organisation. Jusque-là, les militants de la Fraction auront évidemment toute possibilité d'intervenir dans la discussion par voix de bulletins intérieurs pour défendre leurs positions.

Pour l'abrogation des franchises sur les soins.

Le Collectif national contre les franchises médicales et pour l'accès aux soins pour tous appelle à un rassemblement

**vendredi 8 février
16 heures**

**devant le 67, rue du
Faubourg-Saint-Martin**

**(métros Château-d'Eau,
Gare de l'Est ou République)**

**Lutte Ouvrière
participe à ce
rassemblement.**

• Santé

L'aggravation de la médecine à deux vitesses

Un mois à peine après que les « franchises » sur les traitements ont été instaurées, Roselyne Bachelot invente maintenant le « devis » avant intervention. À quand l'envoi à la casse des incurables ? Selon un rapport de la très officielle Inspection générale des affaires sociales (Igas), en 2005, le montant total des dépassements d'honoraires des médecins – surtout les spécialistes et les chirurgiens – s'est élevé à plus de 2 milliards d'euros : le cinquième du fameux « trou » dont on nous rebat les oreilles !

Pour remédier à ces dépassements, dont la loi précise uniquement qu'ils doivent être pratiqués « avec tact et mesure », la ministre de la Santé a son remède : pour les soins les plus coûteux (au-delà d'un seuil de 80 ou 100 euros, ce n'est pas encore fixé), elle propose de faire établir un devis par le praticien. Et qu'est-ce qu'on fait si c'est trop cher ? On va voir combien de médecins avant de pouvoir se faire soigner ? On abandonne quand ? Au hit-parade des cyniques, la ministre peut espérer une médaille !

Depuis des années, les gouvernements successifs ont laissé s'installer et s'amplifier une médecine à deux vitesses. Les remboursements de médicaments, les franchises et autres forfaits non remboursables font qu'ils sont de plus en plus nom-

breux ceux qui hésitent ou renoncent à se rendre à la pharmacie.

Il en va de même pour les interventions chirurgicales. Les écarts de prix se creusent entre les hôpitaux publics où les délais d'attente dépassent sou-

vent plusieurs mois et ceux du privé où tout va beaucoup plus vite. Partant du rapport de l'Igas, *Le Canard Enchaîné* relève « la prothèse de hanche à 225 euros dans le public et à 454 en clinique, le cristallin à 91 euros contre 200, une banale coloscopie à 60 euros contre 105. Parfois même beaucoup plus. »

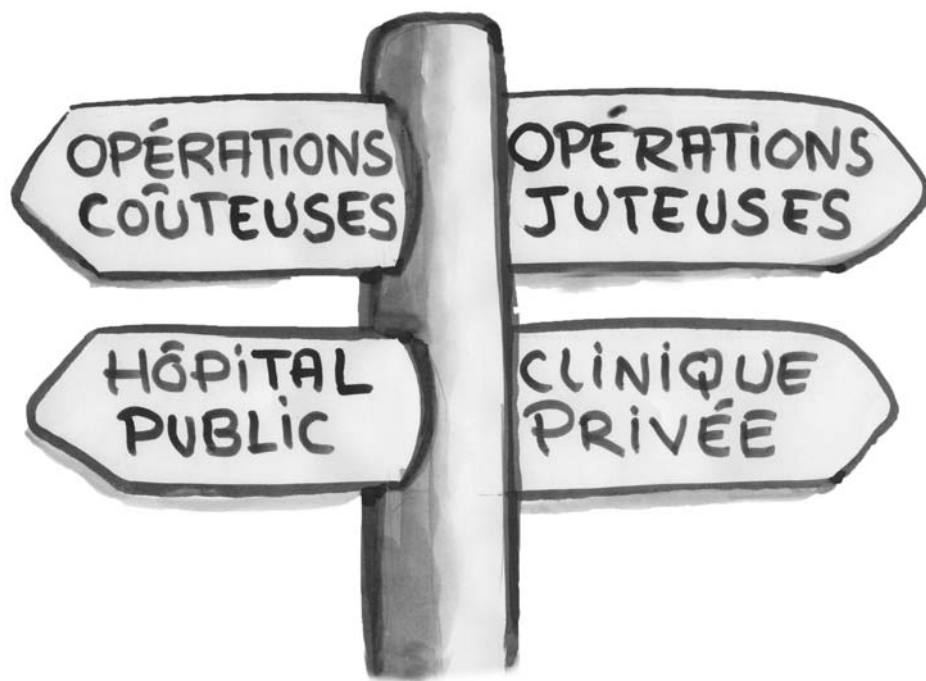
La différence n'est pas perdue pour tout le monde. Les chirurgiens et les spécialistes qui pratiquent les dépassements d'honoraires en font leurs choux gras, les actionnaires aussi qui sont souvent les mêmes. Ainsi, la Générale de

santé, qui regroupe aujourd'hui 175 cliniques privées, a versé 420 millions d'euros à ses actionnaires. Et, entre 2006 et 2007, elle se vante d'avoir vu son chiffre d'affaires augmenter de près de 10 %. Et, tout cela avec l'argent des assurés sociaux, avec les factures qu'elle présente à la Sécurité sociale.

Avec l'instauration de la « tarification à l'activité », dite « T2A », les hôpitaux publics et les cliniques sont rémunérés de la même manière. Leur budget est défini selon leur activité. Chaque acte, chaque intervention est codée et correspond à une enveloppe budgétaire. Il va sans dire que les cliniques privées ont fait leur choix : la chirurgie légère et l'hospitalisation rapide, les vésicules biliaires, les varices, cataractes, etc. Quant à l'hôpital public, il assure la chirurgie lourde et les hospitalisations longues, sans compter la formation des médecins.

Les cliniques privées s'engraissent avec l'argent public. Les hôpitaux publics dégraissent, ferment des services faute d'être « rentables ».

Sophie GARGAN



• 30 % du smic pour les stages de plus de trois mois

Le gouvernement continue de se moquer des stagiaires

Le gouvernement vient d'annoncer que les stages, qui concernent essentiellement les étudiants, seront dorénavant indemnisés au moins à 380 euros mensuels net (30 % du smic) pour ceux dont la durée est supérieure à trois mois. Jusqu'alors il n'y avait aucune règle.

Xavier Bertrand, le ministre du Travail, se félicite d'une « avancée très importante par rapport à la situation de no man's land qui prévalait ». En revanche l'association Génération précaire, qui regroupe des stagiaires, a exprimé sa « profonde déception » ajoutant : « 30 % du smic, c'est moins que le RMI, et c'est insultant. » Le syndicat étudiant UNEF ainsi que divers syndicats de salariés protestent également.

Il existe dans le pays de nombreuses catégories de stagiaires qui ne sont pas concernés par cette mesure. Des professeurs commencent leur car-

rière comme stagiaires. Il y a des stagiaires dans bien des secteurs professionnels, comme la santé publique par exemple. L'utilisation de stagiaires est bien souvent un des moyens utilisés par des employeurs, privés ou publics, pour ne pas embaucher de personnel en fixe et faire ainsi des économies sur les salaires.

C'est souvent la même chose avec les stages proposés aux étudiants, dont certains sont obligatoires dans le cadre de leurs études.

Bien sûr, 380 euros par mois, même si c'est dérisoire, cela semble mieux que rien.

Mais il faut savoir qu'assez souvent, tout de même, les stages étaient déjà légèrement rémunérés, à hauteur d'environ... 30 % du smic. Donc pas de changement dans bien des cas.

D'autre part, la plupart des stages des étudiants durent moins de quatre mois, et souvent moins de trois. Or la rémunération commencera... le quatrième mois. Un grand nombre de stages, la majorité probablement, échapperont donc à la nouvelle règle.

Enfin l'État, qui vient de prendre cette mesure, n'a pas décidé s'il allait ou non l'appliquer à la fonction publique. Pour le moment rien n'oblige celle-ci à rémunérer, ni même à indemniser les stagiaires.

Ainsi le ministère des Affaires étrangères propose plus de 250 stages qui ne seront ni

rémunérés, ni indemnisés. Même les frais de voyage (et avec les Affaires étrangères, cela peut conduire loin !) seront à la charge des stagiaires.

Selon le journal économique *Les Échos*, « en coulisse, le Medef et la CGPME ont en effet argué qu'en imposant un salaire pour les stages "courts" le gouvernement risquait de voir l'offre de stage se tarir ». Ce qui signifie, en clair, que si les patrons étaient obligés de payer les stagiaires, ils pourraient cesser d'en prendre.

Le gouvernement, comme d'habitude, s'est incliné devant les souhaits patronaux. La fin de la précarité pour les stagiaires (et pour tous les autres bien sûr !) ce n'est pas à son programme.

André VICTOR

• Rapport de la fondation Abbé-Pierre

Le logement de pire en pire

La Fondation Abbé-Pierre a publié le 1^{er} février son rapport annuel sur la situation du logement. C'est un bilan désastreux. Plus de trois millions de personnes ne sont pas ou très mal logées : 100 000 vivent dans la rue sans domicile fixe ; plus d'un million, faute de logement personnel, sont hébergées dans leur famille ou chez des amis et plus de deux millions logent dans des conditions qualifiées de « très difficiles ». De plus le rapport chiffre à six millions le nombre de personnes qui vivent dans des conditions « indignes », dans des logements insalubres ou entassés dans des logements trop petits.

Cette situation scandaleuse n'est pas près de cesser car, malgré toutes les promesses gouvernementales sur le logement social, on n'en construit que 30 000 par an quand il en faudrait 800 000 d'après la Fondation. Quant au 1,3 million de personnes qui font une demande de logement social, c'est le parcours du combattant car un tiers seulement la voient aboutir. Les autres n'ont qu'à attendre de renouveler leur demande, parfois pendant plus de dix ans...

Le rapport évoque aussi les logements insalubres, pour la rénovation desquels les crédits sont en chute libre. L'an dernier 208 500 ont été réhabilités, un chiffre en diminution de 41 % en six ans.

On construit pourtant des logements en France – 435 000 ont été mis en chantier en 2007 – mais... pour les riches, à des tarifs inabornables pour les ménages les plus modestes. Selon la Fondation, 75 % des logements construits sont destinés aux 30 % des ménages les plus riches.

Un des rares domaines dans lequel les chiffres sont en hausse est le nombre des expulsions avec le concours de la force publique, qui ont dépassé pour la première fois les 10 000 en 2006.

La Fondation estime que « les responsables politiques n'ont toujours pas fait du logement une priorité de l'action gouvernementale ».

Cédric DUVAL

• Tchad

Une dictature qui dure grâce au soutien français

Au Tchad, la guerre civile qui depuis plusieurs années oppose les bandes armées gouvernementales à celles de l'opposition au président Idriss Déby a connu un nouveau développement. Une fois encore, les forces armées gouvernementales semblent avoir sauvé le président tchadien face à l'offensive des rebelles, mais le fait que ces derniers aient pu parvenir en seulement quatre jours de combats jusque dans la capitale N'Djamena souligne la fragilité du régime.

Malgré une sanglante répression visant à étouffer toute forme d'opposition, le régime mafieux et corrompu de Déby montre de plus en plus des signes d'usure. Au pouvoir depuis 1990, après avoir renversé son prédécesseur Hissène Habré avec l'aide de la France, Déby doit aujourd'hui faire face à l'hostilité d'une part croissance de la population. Certains notables, des officiers et même des membres de son propre clan ont fini par rejoindre les rangs de la rébellion. Quant aux dernières élections présidentielles, elles ont été boycottées par les principaux partis d'opposition afin de dénoncer la parodie de démocratie et les fraudes massives.

La récente mise en valeur de gisements pétroliers dans le sud n'a en rien contribué à améliorer la situation du pays, qui reste l'un des plus pauvres du monde. En revanche, elle a accentué les rivalités au sein des couches dirigeantes, qui supportent difficilement de ne pas être associées par Déby au partage de la manne pétrolière.

Jusque-là divisés, les groupes rebelles semblent avoir réussi à former une fragile coalition, menée par l'Union des forces pour la démocratie et le développement (UFDD), dont le dirigeant n'est autre que l'ancien ministre de la Défense, le général Mahamat Nouri. Une autre composante de la rébellion, le Rassemblement des forces pour le changement, est animée par Timan Érdimi, un neveu d'Idriss Déby qui, avant de prendre le maquis, était membre du cabinet présidentiel.

À l'usure du régime s'ajoutent les répercussions de la guerre au Darfour, région soudanaise située à la frontière nord-est du Tchad. Depuis le début de ce conflit, des centaines de milliers d'habitants du Darfour ont été poussés à l'exil par les exactions de l'armée soudanaise. Ces réfugiés s'entassent dans des camps implantés dans la zone frontalière du Tchad et cela contribue à déstabiliser le pays. Dans le conflit qui les oppose à l'armée soudanaise, les rebelles du Darfour bénéficient du soutien des populations frontalières tcha-

diennes, qui appartiennent souvent à la même ethnie ; quant au régime soudanais, il apporte son soutien à l'opposition armée tchadienne en lui fournissant des armes, des moyens logistiques et des bases de repli.

Dans ce contexte, le régime de Déby ne survit que grâce au soutien militaire de la France. À plusieurs reprises, notamment en 2006, les troupes et les avions français lui ont déjà sauvé la mise face aux avances des armées rebelles. Cette fois encore, même

si les 1 500 parachutistes et les avions du dispositif français Épervier, déployés au Tchad depuis 1986, n'ont pas officiellement participé aux combats, les forces françaises ont empêché les rebelles de s'emparer de l'aéroport de N'Djamena, à partir duquel les avions et les hélicoptères de combat gouvernementaux ont pu bombarder les colonnes rebelles.

On ne sait jusqu'à quand le régime de Déby pourra tenir. Quoiqu'il en soit, malheureuse-

ment, il est sûr que les affrontements qui opposent les bandes armées gouvernementales et rebelles n'ont rien à voir avec les intérêts de la population tchadienne, mais c'est elle qui en paie le prix. Quant aux dizaines de milliers de Tchadiens qui ont pris le chemin du Cameroun voisin pour tenter de fuir les combats, ils viendront s'ajouter à la longue liste des exilés et des victimes des conflits qui ensanglantent le continent africain.

Roger MEYNIER

• La France et le Tchad

Une longue tradition d'aide aux dictateurs



Face aux rebelles tchadiens, Sarkozy a affirmé son soutien au « gouvernement légitime » du Tchad, ajoutant qu'« on ne prend pas le pouvoir par les armes, dans aucune région du monde ». C'est quand même vite oublier que Déby est arrivé à la tête de l'État tchadien grâce à un coup de force militaire, comme d'ailleurs tous les dictateurs tchadiens qui l'avaient précédé, qu'il s'agisse d'Hissène Habré en 1982, de Goukouni Weddei en 1979 ou du général Malloum en 1975. Il est vrai qu'à l'époque Déby avait bénéficié du soutien militaire de la France. Quant à prétendre qu'il s'agit d'un régime démocratique, c'est faire peu de cas de la censure imposée à la presse, des emprisonnements de journalistes, de la répression sanglante visant les opposants et de la

fraude constatée par de nombreux observateurs internationaux, notamment lors des dernières élections présidentielles de 2006.

Mais tout cela, le gouvernement français n'en a rien à faire. Comme ceux qui l'ont précédé depuis l'indépendance des ex-colonies africaines de la France, le gouvernement de Sarkozy est prêt à soutenir n'importe quelle dictature pourvu qu'elle serve les intérêts des Bolloré, Bouygues, Areva, Total et autres représentants de l'impérialisme français sur le sol africain. Le Tchad occupant une position stratégique au centre de l'Afrique, la France y entretient d'ailleurs une présence militaire permanente.

Face à la dernière offensive de la rébellion, et contrairement à 2006, il semble que la France

n'a pas encore engagé directement ses troupes aux côtés de celles du gouvernement. En revanche, avec ses alliés africains, Sarkozy a multiplié les démarches auprès de l'ONU pour obtenir une résolution condamnant l'action des rebelles et légitimant par avance le recours à la force armée.

Celle-ci obtenue, Sarkozy comme Kouchner ont laissé entendre qu'ils étaient prêts à intervenir, mais visiblement ils restent prudents. Si des Mirage et quelques centaines de parachutistes peuvent stopper l'avance de quelques troupes rebelles, leur intervention pour sauver un dictateur pourrait aussi aboutir à ranger la population aux côtés de la rébellion... et engager les troupes françaises dans un engrenage sans issue.

R.M.

Au sommaire de Lutte de classe n° 110 (février 2008)

France

- La « modernisation du marché du travail », illustration lamentable de ce qu'est le « syndicalisme de proposition »

- Lutte Ouvrière et les élections municipales

Où va la Belgique ?

Italie

Du Parti Communiste au Parti Démocrate

Russie

Poutine, arbitre suprême d'un équilibre précaire

Tribune de la minorité

Les leurre du « communisme municipal »

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,54 euro



• Liberia - Sierra Leone

Procès du dictateur Charles Taylor

Les commanditaires occidentaux ne sont pas jugés

Le procès de l'ancien dictateur du Liberia, Charles Taylor, devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a repris le 7 janvier à La Haye. Initialement prévu en Afrique de l'Ouest, ce procès a été déplacé en Europe, aux Pays-Bas, à la demande même du Liberia. Ancien président de ce pays, Taylor est accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Il est aussi jugé pour le soutien apporté aux rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) qui semèrent la terreur en Sierra Leone, pays voisin du Liberia, pendant la guerre civile de 1991 à 2001.

Charles Taylor est un ancien seigneur de la guerre qui a sévi pendant la guerre civile au Liberia, l'une des guerres les plus longues et les plus sanglantes de l'histoire récente de l'Afrique de l'Ouest. Des centaines de milliers d'hommes et de femmes ont été assassinés, représentant à peu près 8 % des 2,4 millions d'habitants du pays ; et cela sans compter des dizaines de milliers d'autres mutilés et autant de réfugiés dans la forêt ou les pays voisins. Devenu l'homme fort du pays, Taylor s'est fait élire président en truquant le scrutin électoral en 1997.

Dans le procès actuel, Taylor

est avant tout jugé pour son implication dans le conflit qui a déchiré la Sierra Leone voisine : il est accusé d'y avoir exporté la guerre civile à partir de mars 1991, en armant les rebelles du Front uni révolutionnaire (RUF) de Foday Sankho, alors en lutte contre le gouvernement sierraléonais, une lutte sanguinaire marquée, des deux côtés, par les mutilations, l'enrôlement forcé des enfants et le terrorisme contre les populations. L'intervention militaire des forces de l'ONU et des troupes britanniques au début des années 2000 a mis fin à la guerre civile sierraléonaise, qui a fait de son côté

plus de 200 000 morts, et jeté sur les routes des dizaines de milliers de réfugiés.

Aujourd'hui, le Liberia et la Sierra Leone sont des pays ruinés. L'économie y est exsangue, les populations appauvries, mutilées et affamées. Après avoir démissionné et vécu un exil doré au Nigeria, Taylor, présenté comme l'ennemi public numéro un, a finalement été arrêté. Depuis, le procès traîne en longueur, sans cesse repoussé et délocalisé. Foday Sankho, lui, est mort en prison avant d'avoir pu être jugé.

Le procès de La Haye ressemble à une mauvaise farce où l'hypocrisie domine. On veut faire croire que l'on juge un criminel de guerre, sans que figure au banc des accusés un seul de ses commanditaires, ni un seul de ses complices. Charles Taylor plaide non coupable, et sa fortune amassée pendant les années de guerre demeure toujours à l'abri sur des comptes bancaires.

Les dirigeants actuels du Liberia ont refusé de geler sa fortune et le Tribunal spécial n'a rien trouvé à y redire. Ce qui en dit long sur les limites de ses compétences !

Charles Taylor est un tortionnaire assassin. Mais ce n'est en fait qu'un exécutant des basses œuvres des grandes firmes multinationales qui ont pillé le pays sous son règne. En 1997, lorsqu'il a conquis le pouvoir après avoir ensanglanté le Liberia, cela s'est fait sous l'œil bienveillant du gouvernement américain qui, à l'époque, voyait en lui l'homme fort de la région. Bien plus que les massacres qu'il a commis, c'est son ambition de jouer un rôle politique à l'échelle régionale qui l'a finalement rendu gênant aux yeux de l'impérialisme.

Les grandes multinationales européennes, les grandes compagnies minières cotées en Bourse, à Paris, Londres ou New-York, s'appuyant sur des armées de mercenaires anglais et sud-africains, ont profité du chaos poli-

tique, quand elles ne l'ont pas encouragé directement, pour piller les bassins diamantifères de cette région d'Afrique pendant cette période, tout comme les grandes compagnies forestières occidentales ont saccagé la forêt tropicale. D'autres dictateurs locaux, protégés de la France, comme Blaise Compaoré au Burkina Faso, ont fourni des armes en pagaille aux bandes armées de Taylor, entretenant ainsi les foyers de guerre civile et favorisant le trafic d'armes et de diamants.

Le tribunal de La Haye peut juger Taylor : ce n'est en fin de compte qu'un sous-fifre aux mains couvertes de sang, tandis que ses commanditaires, les vrais responsables du pillage économique du Liberia et de la Sierra Leone, les dirigeants des multinationales, ne seront jamais inquiétés.

René CYRILLE

• Turquie

Le port du foulard autorisé dans les universités ?

En Turquie, le gouvernement Erdogan a déposé le 29 janvier un projet de « réforme de la Constitution » dont le résultat serait d'autoriser dans les universités le port du foulard islamique, jusqu'à présent interdit.

Pour faire adopter une telle réforme, le gouvernement de l'AKP (Parti de la Justice et du Développement) reconduit par les élections de cet été, a besoin de disposer de deux tiers des sièges au Parlement. Il a pour cela le renfort du parti d'extrême droite MHP (Parti de l'Action Nationaliste).

La mesure vise évidemment à contenter la fraction de l'électorat de l'AKP la plus conservatrice et traditionaliste, même si le ministre des Affaires étrangères, Ali Babacan, l'a présentée comme une réforme nécessaire sur le chemin de l'adhésion à l'Union européenne. Le gouvernement a même déclaré que « l'interdiction du port du voile porte atteinte à la liberté de conscience et au droit à l'éducation des

jeunes femmes refoulées des universités en raison de leur tenue ».

Déjà, lors des élections législatives de 2002, le parti du Premier ministre avait fait de la fin de l'interdiction du port du voile dans les universités l'une de ses promesses phares pour gagner des voix. En fait, pendant tout son premier mandat il s'était contenté de quelques déclarations, mais aujourd'hui cette mesure pourrait bien être un dérivatif commode.

En effet, après plusieurs années de relative embellie économique, la Turquie semble commencer à s'enfoncer dans la crise. Les rentrées de devises ont commencé à baisser de façon critique et mettent en cause l'équilibre financier. La population vient de subir une rafale d'augmentations des prix, et on parle d'une crise politique grave en 2009 !

Techniquement, le vote de ce projet sur le foulard semble une formalité. Il suffit pour cela de 367 voix, alors que le total des voix de l'AKP et du MHP est de

410. Les généraux turcs, qui s'affirment à toute occasion « les garants de l'État laïc » pour combattre le gouvernement Erdogan, se contentent cette fois du minimum. Le chef d'état-major Büyükanit s'est borné à dire le 30 janvier que « la société turque tout entière sait ce que pense l'armée ». La manifestation de protestation organisée le 2 février par les milieux kémalistes n'empêchera visiblement pas la loi de passer.

Bien sûr, celle-ci a surtout un caractère symbolique. Elle ne heurte sans doute pas une grande partie de l'opinion turque. Beaucoup ne mesurent pas l'importance de cette interdiction et pensent tout au plus que, à l'université ou ailleurs, les femmes peuvent bien s'habiller comme elles veulent. Mais en fait ce sera une porte de plus ouverte pour tous les tenants de la tradition et de l'oppression des femmes qui l'accompagne, oppression dont le port du voile n'est qu'un des signes extérieurs.

Dans les années qui viennent, les femmes turques risquent

donc de faire les frais, dans leur vie quotidienne, de ce geste démagogique du gouvernement Erdogan. Quant à être un dérivatif

au mécontentement qui risque d'atteindre celui-ci, il pourrait être de bien courte durée.

Julien SILVA



Des manifestantes contre le voile, le 2 février devant le mausolée d'Atatürk à Ankara.

Hürriyet

• CHS de Cadillac (Gironde)

Colère au Centre hospitalier spécialisé

Depuis début janvier, les employés du CHS de Cadillac (au sud de Bordeaux) ont engagé un mouvement pour revendiquer la création de postes et une prime de 250 euros. Les infirmiers se mettent en grève une heure par jour. Environ 60 % du personnel suit le mouvement.

Des assemblées générales se tiennent régulièrement, regroupant en moyenne une soixantaine de personnes, surtout des infirmiers mais aussi des ASH, avec pas mal de jeunes.

Cela fait longtemps qu'on n'avait pas vu cela sur l'hôpital. C'est que le mécontentement est important. Les unités sont surchargées : il n'est pas rare qu'on impose un troisième patient dans des chambres prévues pour deux lits ; régulièrement, les soignants se retrouvent à trois pour s'occuper de trente malades, certains pouvant avoir des crises de violence. Dans le pavillon Esquirol, par exemple, ils peuvent être seulement deux la nuit avec 18 patients, dont certains sont grabataires. Les chambres d'isolement, prévues pour héberger momentanément un malade susceptible d'être dangereux, sont le plus souvent utilisées pour accueillir de nouveaux patients, faute de lits disponibles. À cause de ce manque de place, un malade a même été réveillé en pleine nuit et déménagé vers un autre service pour laisser son lit à un nouveau patient. Les soignants doivent toujours travailler dans l'urgence, sans moyens mais avec toujours plus de tâches.

Chaque semaine, une quarantaine d'employés se regroupent devant l'hôpital et filtrent les entrées. Lundi 21 janvier, une soixantaine d'entre eux se sont invités au Conseil d'administration pour rappeler leurs revendications, sans résultat. Alors, le lendemain, à une vingtaine, ils ont investi le bureau du directeur : celui-ci a appelé les gendarmes qui sont arrivés à trois ou quatre fourgons et autant de voitures ! Il a quitté l'hôpital solidement escorté, sous les applaudissements ironiques des employés.

Les employés du CHS sont bien décidés à ne pas s'arrêter là. D'autres actions sont prévues.

Correspondant LO

• SNCF Rennes

Non au chantage au déficit du fret !

La SNCF prépare un plan social dans sa branche Fret. Il y aurait près de 2 000 suppressions d'emplois rien que cette année. Mais derrière ses déclarations sur la nécessité « de redresser les comptes », la direction espère que ces suppressions d'emplois passeront sans encombre et permettront d'imposer de « travailler plus » aux cheminots restants.

À l'entendre, nos conditions de travail seraient idylliques car nous ne travaillons pas 35 heures, mais 25 heures ! Mais la réalité est tout autre.

Ainsi, à Rennes, les cheminots qui sont à la formation, au triage et aux livraisons des trains de marchandises embauchent de plus en plus souvent à 3 h 30 du matin, quatre ou cinq jours d'affilée. Sans compter les dimanches où il faut maintenant arriver à 14 heures au lieu de 20 heures auparavant. Nous

sommes de moins en moins nombreux pour faire le travail et la direction fait pression pour qu'on ne prenne pas les 20 minutes de pause. Elle menace de sanctions les cheminots qui ne seraient pas à l'heure à leur poste. Ce que les chefs traduisent par une demi-heure en avance au boulot afin de pouvoir enfile

le bleu, mettre en service les radios, etc. Il faudrait aussi accepter de partir après l'heure, et tout cela gratuitement !

Quant aux conducteurs de ligne et de manœuvre qui sont au Fret, ils travaillent plus que leurs aînés pour un salaire à peine plus élevé que le smic. Ce sont souvent des semaines de

six jours, avec des embauches entre 1 h 30 et 4 heures quand ils sont du matin. Les étapes peuvent aller jusqu'à 9 h 30 sans pause et 8 h 30 la nuit. Mais pour la direction cela ne suffit pas ; elle voudrait allonger le temps de travail la nuit et augmenter la charge de travail en échange de quelques primes.

Dans ces conditions, il n'est donc pas surprenant que les dernières annonces de la SNCF sur les restructurations à venir, paraît-il « indispensables pour combler le déficit du Fret », alors que l'entreprise bat des records de bénéfices (plus de 900 millions d'euros pour 2007), ne passent pas.

La plupart d'entre nous refusent de faire des heures supplémentaires gratuites et refusent les suppressions d'emplois prévues alors que nos journées de travail sont déjà trop remplies !

Correspondant LO

• Fret

Les projets de la direction

La direction Fret SNCF prévoit une réorganisation du travail concernant son trafic de marchandises à partir du 1^{er} octobre 2008. Elle a annoncé ses intentions, le 9 janvier, lors d'une table ronde avec les organisations syndicales.

En fait, elle entend procéder à une déréglementation complète du travail des che-

minots en prenant des mesures comme la réduction du nombre de repos attribués, la modification du roulement des cheminots sans préavis ainsi que la modification des règles d'attribution des congés, du nombre de repos hebdomadaires, etc.

Reste à savoir si la SNCF réussira à faire passer ses projets...

• SNCF Dijon

On tient à la sécurité

Le 28 janvier, les agents du Dépôt Locomotives de Perrigny près de Dijon se sont retrouvés à une quarantaine à l'appel de la CGT, pour exiger que la direction prenne des mesures pour leur sécurité. Une semaine plus tôt, on avait frôlé la catastrophe puisqu'une machine, dont les freins avaient lâché, en avait percuté une autre après avoir

fracassé les portes d'accès de la Rotonde. Les trois agents qui travaillaient sur la machine à l'arrêt ont juste eu le temps de s'écarter. Quelques minutes plus tôt, il y avait même des agents sur le toit de la machine et autour des tampons.

Cela fait des années que les agents réclament des systèmes de protection pour ces voies où

ils interviennent. Depuis deux ans, les accidents se succèdent au Dépôt et on assiste à une vraie dégradation de la sécurité au travail. Les interventions du CHS et même celle de l'inspectrice du travail, après deux accidents avec blessures d'agents de nettoyage, n'ont pas suffi : la direction laisse les situations dangereuses perdurer.

Comme dans tous ses services, la SNCF use ses installations jusqu'à la corde et économise de l'argent sur ce qui n'a pas de prix : la vie des travailleurs. Mais cette fois-ci, face à la colère, la direction a dû annoncer qu'elle mettrait en place les « taquets dérailleurs » réclamés par les agents.

Correspondant LO

• BRS Devecey (Doubs)

Un « patron voyou »... comme beaucoup d'autres

Les salariés de l'usine BRS à Devecey dans le Doubs, une usine de sous-traitance automobile reprise depuis un an par un patron anglais, ont eu une mauvaise surprise. Ils ont découvert que leur patron était sur le point de filer discrètement. C'est en passant par hasard devant l'usine, samedi 2 février, que l'un des leurs a vu le patron au milieu de trois camions, remplis de pièces détachées et de matières premières, prêt à partir pour la Slovaquie où le groupe dispose d'un autre site de production.

L'alerte a été rapidement donnée et les salariés ont bloqué les portes de l'usine avec leur voiture. Ils ont non seulement exigé que les camions soient immédiatement déchargés, mais ont également empêché

leur patron de quitter les lieux, le forçant à passer le week-end dans son bureau avant de l'escorter, le lundi, au tribunal de commerce pour qu'il déclare l'entreprise en liquidation. La colère des salariés était d'autant plus forte qu'ils n'ont pas touché leur salaire du mois de janvier et que si le patron avait réussi à filer comme il en avait l'intention, ils auraient eu bien du mal à récupérer leur dû.

En relatant les faits, la presse a qualifié le patron de « voyou ». Il n'est pourtant que comme beaucoup d'autres qui, invoquant des raisons économiques, mettent la clé sous la porte privant des centaines, voire des milliers de travailleurs, de leurs revenus.

R.M.



• Aciérie ArcelorMittal – Gandrange (Moselle)

Sarkozy fait une coulée de promesses

Le spectacle avait été huilé et préparé. À la demande expresse de l'Élysée, des sidérurgistes en tenue étaient placés derrière Sarkozy lorsqu'il s'est adressé aux travailleurs de Gandrange dans l'aciérie menacée de fermeture par le groupe ArcelorMittal. Sarkozy sur fond de sidérurgistes, c'est bon pour la télé !

Sarkozy a annoncé son soutien – ou plutôt celui de l'argent de l'État – au maintien de l'usine. Il est d'ailleurs significatif de l'entendre – lui qui n'arrête pas de dire que les caisses sont vides quand il s'agit de financer les services publics ou la santé – promettre d'ouvrir toutes grandes les caisses de l'État pour financer un grand groupe privé déjà plein aux as.

Nul ne sait si Sarkozy a déjà dans sa manche un repreneur, ou une solution, et s'il fait son cinéma pour tenter de rebondir dans les sondages d'opinion en se présentant comme le sauveur, ou bien si ses promesses ne sont que du vent. Cette annonce a en tout cas provoqué des applaudissements d'une partie des travailleurs présents – un tiers environ – alors que tous avaient « accueilli » Sarkozy aux cris de « Gandrange vivra » lors de son entrée sur

scène. Un cri pour réaffirmer que les travailleurs de Gandrange refusent la fermeture. Mais les caméras n'ont retenu que la scène des applaudissements, soigneusement enregistrés par les micros.

Les images ont donc fait le tour des chaînes de télé complaisantes qui les ont retransmises, mais aucune n'a parlé du rassemblement devant la porte de l'usine, appelé par la CGT et qui a réuni environ deux cents militants, une porte soigneusement gardée par les CRS, omniprésents dans le secteur.

En fait, Sarkozy n'a rien annoncé de concret. D'abord parce qu'ArcelorMittal n'a absolument pas reculé sur sa volonté de fermer l'usine de Gandrange. Ensuite parce que ce n'est pas un problème d'argent : les syndicats disent qu'il faudrait investir 20 à 30 millions pour que Gandrange soit rentable, autant dire une misère pour un groupe comme ArcelorMittal, numéro un mondial de l'acier qui a dégagé l'an dernier 8 milliards de bénéfices. ArcelorMittal veut fermer l'aciérie pour des raisons inter-

nes au groupe, pour regrouper ses activités en fonction de la rentabilité capitaliste de l'ensemble et, dans ce genre de calcul, les intérêts des populations comptent pour zéro.

C'est dire que bien des sidérurgistes présents étaient sceptiques sur les promesses de Sarkozy. Même la presse ou les médias régionaux étaient très circonspects. En tout cas, les travailleurs ne désarment pas et un nouveau rassemblement à l'appel de l'intersyndicale est prévu le 9 février devant l'usine.

Correspondant LO

Mittal toujours à l'affût des aides d'État

Alors qu'il a annoncé des suppressions d'emplois à Gandrange en Moselle, le groupe ArcelorMittal a obtenu, le 1^{er} février 2008, du gouvernement fédéral belge et de la région wallonne, le financement de 65 % des quotas de pollution qu'il aurait dû, sinon, payer intégralement, pour le redémarrage d'un haut-fourneau à Liège en Wallonie.

Pourtant le redémarrage avait été formellement décidé

depuis octobre dernier. Il était prévu pour la mi-février et 25 millions d'euros y avaient même été investis, pour répondre à la demande croissante en aciers plats. Mais cela n'a pas pour autant empêché les dirigeants de cette entreprise de pratiquer le chantage à l'emploi, faisant valoir la création de plus de 200 emplois dans une région fortement frappée par le chômage et les restructurations.

Et ils n'ont pas manqué de se féliciter de voir « *le gouvernement wallon et le gouvernement fédéral* » avoir « *pu dégager des quotas de CO₂ substantiels dans leur plan d'allocation* ».

Toutes les occasions sont bonnes pour ces patrons pour récupérer des aides, même quand les investissements sont prévus et qu'ils n'en ont nul besoin.

D.M.

• Petitjean – Saint-André-les-Vergers (Aube)

Débrayage pour l'emploi

Mardi 29 janvier, les ouvriers des ateliers de l'usine Petitjean, en banlieue de Troyes, se sont retrouvés dans la cour lors d'un débrayage massif de quatre heures. Il y avait eu un mouvement semblable le 19 décembre 2007. Petitjean, appartenant aujourd'hui au groupe italien Tecnopali, fabrique des poteaux et mâts acier et aluminium destinés à l'éclairage, au transport de l'électricité et aux télécommunications. Avec actuellement 700 salariés, l'usine représente encore une importante entreprise de l'agglomération troyenne.

Les grévistes ont ainsi montré leur inquiétude et leur écœurement. En effet, le tiers de l'effectif est menacé. La direction a annoncé un plan de restructuration fin 2007 mais entretient un flou général sur l'avenir.

Pour les 94 salariés de la galvanisation-peinture, la direction



a annoncé un joint-venture avec l'entreprise Galva-Union. Mais à bien y regarder, il ne s'agit en réalité que d'un éventuel projet, avec de prétendus investissements à la clé.

Petitjean annonce la délocalisation en Italie de la production des grands mâts, des muta-

tions internes, des encouragements aux départs volontaires, des mises en préretraite, mais aussi quelques dizaines de licenciements secs. En réalité, l'intersyndicale craint plus de 250 licenciements.

La colère est d'autant plus grande que ces suppressions

d'emplois n'ont pas pour cause une faillite mais une restructuration de la production, du marché, pour augmenter les bénéfices du groupe Tecnopali. Une course aux profits qu'il faut arrêter.

Correspondant LO

• Rumilly (Haute-Savoie)

Contre fermetures et restructurations

Pour la deuxième fois en deux ans, une manifestation « ville morte » était organisée par les syndicats à Rumilly pour protester contre les annonces de fermetures ou de restructurations en cours dans la région, qui touchent particulièrement l'industrie.

Le 10 janvier dernier, la fermeture du site Salomon de Rumilly était annoncée pour 2008 avec la disparition de 284 postes : c'est la dernière phase d'une succession de plans de licenciements ces dernières années.

La manifestation est partie de l'usine de Salomon (groupe Amer, premier équipementier sportif mondial) qui fabrique des skis. De nombreuses délégations d'entreprises inquiètes pour l'emploi ou les salaires (Dynastar – filiale de Quiksilver, SNR, Staubli) étaient présentes. Puis ce fut le passage devant le principal employeur de la ville, Tefal, où beaucoup attendaient la manifestation. Moment émouvant quand les deux groupes se sont rejoints : les craintes pour l'emploi sont fortes chez Tefal, où il n'y a plus d'embauche depuis des années et où les investissements massifs de ces derniers temps en Chine et au Vietnam font craindre les délocalisations.

Des pancartes disaient l'amertume des uns : « *Amer m'a tué* » ; d'autres attaquaient le président : « *Encore merci Sarkozy* » et dénonçaient « *les stratégies financières (qui) mettent les salariés sous terre* ». Le slogan « *interdiction des licenciements* » était repris par certains.

Au centre-ville, une brochette d'élus, de droite pour la plupart, écharpes bleu-blanc-rouge en bandoulière, attendait le cortège et fit un bout de chemin, assez discrètement. Et pour cause : une bonne partie d'entre eux n'a aucune envie de heurter le patronat.

Cette manifestation a donc rassemblé chaleureusement des embauchés, des intérimaires, des licenciés et retraités... conscients, comme le disait la banderole de tête, qu'il faudra bien « *Agir ensemble* » pour empêcher ces mauvais plans.

Correspondant LO

• Grande distribution

Pour les salaires et les conditions de travail Mobilisation réussie

Vendredi 1^{er} février, les syndicats CGT, CFDT et FO appelaient à une journée nationale de mobilisation dans la grande distribution. Les 650 000 salariés du secteur étaient appelés à des actions et des débrayages sur le pouvoir d'achat, l'emploi et le respect du repos du dimanche.

Les syndicats se sont félicités du succès de la journée, une secrétaire nationale de la CFDT commerce déclarant : « 80 % des hypermarchés ont été touchés dans toute la France, entre 65 et 70 % des supermarchés, et 50 % dans la logistique. » Quant à la Fédération patronale du commerce et de la distribution (FCD), elle admettait quand même que 8,5 % des 11 000 magasins auraient été touchés, 40 % des 1 400 hypermarchés, et au total une vingtaine d'établissements bloqués.

Une trentaine de milliers de grévistes, ce n'est déjà pas rien. Surtout quand on sait quelles pressions le patronat exerce sur les salariés du commerce. Le chantage à l'emploi,

au nombre d'heures et à leur répartition est une réalité quotidienne pour eux. Et on peut penser qu'au-delà de ceux qui ont participé d'une façon ou d'une autre aux actions proposées par les syndicats, la quasi-totalité des salariés du secteur se reconnaissent dans les objectifs du mouvement.

Dans le commerce, les salaires sont bien souvent le smic, et parfois moins, mais il faut tenir compte des temps partiels, la plupart du temps imposés. 37 % des salariés sont à temps partiel, 11 % des hommes et 55 % des femmes (jusqu'à 72 % dans les entreprises de « maxi discount »).

Malgré les affirmations des responsables patronaux, selon lesquels 90 % des salariés ont eu en moyenne une augmentation collective de 3,5 %, ceux-ci ont souvent eu moins de 2 % et se plaignent de la baisse de leur pouvoir d'achat.

Une autre caractéristique de ce secteur est la fragmentation de la journée de travail. On peut être employé à temps

partiel mais être bloqué du matin au soir par le travail, entrecoupé de longues pauses très peu indemnisées. Certains groupes de la distribution intégraient cette maigre indemnisation, le forfait-pause, au salaire pour lui faire atteindre le niveau du smic : après des mois de contestation, les syndicats viennent de faire reconnaître l'illégalité de ce procédé.

Dans ces conditions, la

revendication du repos du dimanche exprime la résistance légitime des salariés à l'exploitation sans règle, donc sans limite. C'est aussi une revendication que la majorité des autres salariés comprennent aisément, eux qui en bénéficient. Les salariés du commerce ne veulent pas être corvéables à merci, sous prétexte que le dimanche serait un bon jour pour les ventes. Ils revendiquent de gagner cor-

rectement leur vie, tout en ayant du temps pour vivre et ne plus être épuisés par la dureté du travail et des cadences.

Cette réalité du travail dur et mal payé dans le secteur du commerce, comme dans bien d'autres, fait justice de toutes les fanfaronnades des ministres et du président sur le pouvoir d'achat.

Vincent GELAS



Les grévistes de Carrefour à Troyes.

Au Carrefour de Vénissieux (Rhône)

Dans les Carrefour du Rhône, la grève a plutôt été bien suivie : 350 grévistes à Ecully, plus de 200 à Givors, 50 à la Part-Dieu. À Vénissieux, un peu plus d'un mois après la grève de Noël, les salariés se sont de nouveau mobilisés. En partie du fait de l'appel unitaire des trois fédérations du commerce, le nombre de grévistes a pratiquement triplé (260 au lieu de 93) et des secteurs habituellement très peu mobilisés sont entrés en lutte, et même de nombreux chefs de rayon comprenaient la grève.

Le piquet de grève a débuté à 4 heures du matin et, à l'ouverture du magasin à 8 h 30, seuls une quinzaine d'employés ont travaillé. Tout l'encadrement s'est retrouvé à tenter de remplir les rayons alimentaires, mais les labos des produits frais transformés (boucherie, charcuterie, boulangerie,...) sont restés fermés. Et toute la journée il n'y a eu personne pour ouvrir la bijouterie, la boutique fleurs, la sandwicherie et la radio-téléphonie.

Après l'ouverture, nous avons distribué plus de 2 000 tracts à la clientèle et fait signer la pétition de soutien. Comme à Noël, l'accueil a été plutôt positif. Nous avons été

rejoints par des salariés grévistes de trois magasins Ed (la branche hard discount du groupe Carrefour) de la région et de la bijouterie Jean Delatour. Mais aussi par des délégations d'autres entreprises de Vénissieux (cheminots, métalllos...) venues nous soutenir.

M6 et TLM, venus faire des reportages sur la grève, nous ont donné l'occasion, entre deux manifestations dans les rayons, de sortir sur le parking en reprenant énergiquement nos slogans, comme « *Nous ne sommes pas des premiers prix* » ou « *Les clients, avec nous* ». La présence du maire PCF, venu apporter son soutien, a aussi été appréciée des grévistes.

Le mouvement s'est arrêté à 15 h 30, en invitant les derniers salariés qui commencent le travail à cette heure-là, pour terminer à 22 heures, à repartir chez eux. Certains parlaient de remettre ça, tant l'exaspération sur le faible niveau des salaires est grande. Et pour la première fois l'idée qu'il faudra bloquer les magasins, comme l'ont fait nos collègues du sud du pays, a rencontré un accueil favorable. Signe que les temps changent.

Correspondant LO

Dans l'agglomération grenobloise

« *Salaires de misère, conditions de travail dégradées, horaires bousculés, précarité accrue sont les maux de tous les jours de milliers de salariés à Casino* » : voilà ce que dénonçait, vendredi 1^{er} février, un tract distribué par les grévistes aux clients d'un supermarché proche de Grenoble. Le même tract rappelait que, dans le groupe Casino, un tiers de l'effectif

avait une rémunération inférieure au smic, du fait essentiellement des contrats à temps partiel imposés.

La journée a été un succès, largement commenté dans la presse et à la télé locales. Les grévistes étaient nombreux à se faire entendre (même en chantant !) devant la plupart des grandes enseignes de la ville : Carrefour à Échirolles et Mey-

lan, Géant Casino à Saint-Martin-d'Hères, Champion à Vizille...

L'après-midi les grévistes se sont retrouvés devant la préfecture à Grenoble, pour soutenir une délégation qui a interpellé le préfet contre toute nouvelle déréglementation du travail, notamment l'ouverture du dimanche.

Correspondant LO

Au Carrefour de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire)

Le 24 décembre déjà, une centaine de salariés avaient fait grève au Carrefour de Saint-Pierre-des-Corps. L'ampleur du mouvement avait surpris la direction. Alors cette fois le directeur s'est levé tôt le matin et a mobilisé ses « managers ». Il fallait bien ça car, à 5 heures du matin, il n'y avait pas grand monde pour réceptionner les camions venus livrer.

À partir de 8 h 30, les grévistes se sont retrouvés à la porte

de la galerie marchande. La direction avait fait appel à des vigiles pour les empêcher d'entrer. Elle ne voulait pas voir se renouveler la manifestation bon enfant du 24 décembre dans le magasin. Du coup, dans la matinée, sur la ligne de caisses, il y avait bientôt plus de vigiles que de caissières !

Les grévistes, quant à eux, discutaient avec les clients et leur demandaient de signer une pétition. Certains clients, qui

avaient lu un article sur les grands magasins dans le quotidien local, se disaient choqués par les bas salaires et les conditions de travail. Les pétitions n'avaient aucun mal à se remplir. Tout cela a conforté le moral de la soixantaine de grévistes, qui ont mis à profit cette journée pour faire entendre leurs revendications et faire connaître l'exploitation au quotidien dans les grandes surfaces.

Correspondant LO

Au Carrefour Parinor d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) Du jamais vu

Au Carrefour de Parinor à Aulnay-sous-Bois, une centaine de travailleuses et de travailleurs, en grande majorité des femmes, ont débrayé dès 8 h 30 devant l'entrée du magasin.

Depuis la création de ce centre commercial, cela ne s'était jamais vu. Il faut dire que les salaires sont particulièrement bas : 900 euros de base pour 35 heures et ce n'est qu'avec les primes qu'on peut toucher le smic. Après trente

ans d'ancienneté, certains ne touchent que 1 300 euros par mois ! Et il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de salariés n'ont que des contrats à temps partiel de vingt heures.

La famille Alley, propriétaire des magasins Carrefour, fait pourtant suffisamment de bénéfices pour pouvoir augmenter les salaires. D'ailleurs, pour le départ du PDG, elle lui avait versé 25 millions d'euros.

Correspondant LO

Troyes Un mouvement bien suivi

Dans l'agglomération troyenne, le mouvement de grève a été particulièrement bien suivi dans la plupart des grandes surfaces, mais aussi dans des supérettes comme ED, Lidl, ou même Monoprix, à Troyes.

Au Géant Casino de Barberey, c'était la grève de 10 heures à midi, pour la première fois. On y a même vu des chefs furieux de remplacer les grévistes à la caisse.

Au Carrefour de Saint-André-les-Vergers, la moitié des 450 salariés étaient en grève et avaient installé de 5 heures du matin à 22 heures, à l'abri sous

le parking, un piquet de grève animé, bruyant, dynamique, puisque la galerie du centre commercial a vibré de slogans comme « Augmentez nos salaires ».

Partout, comme au Carrefour de la Chapelle-Saint-Luc et même chez Leclerc de Saint-Parres-aux-Tertres où il n'y a pas eu de gréviste, presque tous les clients signaient la pétition de solidarité avec leur lutte pour les salaires, la défense de l'emploi et de leurs conditions de travail, et contre l'extension du travail du dimanche.

Correspondant LO



Carrefour – Rennes Succès de la grève

Vendredi 1^{er} février, plus d'une centaine de travailleurs de l'hypermarché Carrefour du centre Alma a fait grève à l'appel des syndicats FO, CFDT et CGT. Du jamais vu !

Dès 8 heures le matin, les grévistes se sont retrouvés pour exprimer leur ras-le-bol, avec leur fiche de paye à la main. Ils se sont adressés aux clients pour leur faire signer une pétition. L'accueil était chaleureux et les signatures nombreuses. Et c'est à plus de soixante que les salariés en colère ont défilé à plusieurs reprises dans la galerie marchande en scandant : « Augmentez nos salaires ! » et « On ne veut

pas travailler le dimanche ! »

Les travailleurs précaires ou les étudiants ont parfois refusé de rallonger leur journée, par solidarité avec les grévistes, malgré les pressions de la direction. Et elle a dû faire appel aux responsables pour aller travailler en caisse, à la mise en rayon ou à la vente. Cela faisait sourire les grévistes de voir les supérieurs, qui toute l'année cherchent à augmenter les cadences, les objectifs, être complètement débordés !

À Carrefour Alma et dans bien d'autres magasins, la grève a été perçue comme un succès.

Correspondant local

• Société Générale

Les employés n'ont pas à faire les frais du système

Depuis l'annonce des pertes de 7 milliards d'euros (4,9 milliards dus à un trader et le reste englouti dans la crise des « subprimes »), la direction de la Société Générale a accentué sa propagande, en particulier par le biais de la messagerie interne.

Le 30 janvier, elle a envoyé un message demandant de participer à un rassemblement (qu'elle ne s'est pas gênée de qualifier par la suite de « spontané ») de soutien au PDG, Daniel Bouton, au pied de la tour Société Générale à la Défense, ainsi que sur le site de Val-de-Fontenay. Il y avait peu de monde. Certains salariés y sont allés pour soutenir le PDG. Mais d'autres étaient descendus avec plus de méfiance, en disant : Que Bouton règle le problème des pertes, c'est son boulot, mais pas sur notre dos.

Suite à cela, la direction a préparé un deuxième rassemblement pour le lendemain, en envoyant un courriel avec un

slogan « Le groupe doit rester indépendant », faisant écho à la crainte ressentie par beaucoup que, si la Société Générale était rachetée, des emplois seraient supprimés. Cette fois-ci il y avait à la Défense environ 2 500 personnes, venant de la Tour mais aussi des différents bureaux dispersés aux alentours. Mais beaucoup d'autres (il y a au total environ 15 000 salariés dans le secteur de la Défense) n'y sont pas allés, car leur préoccupation n'est pas le sort de Bouton.

Dans les bureaux, les discussions tournent toujours autour du devenir des salariés et de la banque. Certains souhaitent que les responsables syndicaux s'expriment clairement pour la défense de l'emploi et des salaires, plutôt que pour défendre la banque, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, sans dire s'ils parlent des actionnaires ou des employés. Tout le monde a en mémoire la bataille entre les banques qui a eu lieu au premier semestre 1999, lorsque la

BNP a tenté, sans succès, une OPA sur la Société Générale. Le personnel craignait déjà de faire les frais de la restructuration prévisible en cas de rachat.

Les salariés ont raison d'être méfiants à l'égard de la direction. Quand celle-ci parle de défendre la Société Générale et de la nécessité que la banque reste indépendante, elle pense d'abord à l'intérêt des actionnaires, et pas à celui des salariés. Elle est prête à sacrifier les emplois, si cela peut faire remonter sa cote à la Bourse.

Daniel Bouton et la direction de la Société Générale jouent aujourd'hui aux victimes trompées par une brebis galeuse, mais ce sont tout de même eux qui ont contribué à institutionnaliser ce système de fous, où des traders spéculent jour et nuit sur tout et n'importe quoi à travers le monde. Les employés de la banque n'ont aucune raison d'accepter de faire les frais de leurs jeux de casino.

Correspondant LO

• Calyon (groupe Crédit Agricole) Guyancourt (Yvelines)

Milliards envolés... ce n'est pas à nous de payer !

À Calyon, la filiale du Crédit Agricole qui intervient sur les marchés financiers, l'annonce des pertes colossales de la Société Générale a rappelé aux employés qu'en septembre 2007 un trader du bureau de New York avait perdu 250 millions d'euros sur le marché des « indices du crédit ».

La direction du Crédit Agricole avait alors fait des déclarations rassurantes, comme celles de la Générale aujourd'hui, en faisant retomber les responsabilités sur le seul trader. C'est bien sûr difficile à croire, d'autant plus que le Crédit Agricole avait licencié immédiatement les responsables du bureau de New York et le responsable mondial des « dérivés de crédit » à Londres. La Société Générale a fait de même en licenciant les responsables du trader, reconnaissant implicitement une part de

responsabilité.

Tout cela s'inscrit dans le contexte où la crise dite des subprimes, partie des États-Unis, a mis à mal tout le système financier international. Les plus grandes banques mondiales ont annoncé des « dépréciations », voire des pertes. Le Crédit Agricole pour sa part a annoncé une dépréciation de 2,5 milliards d'euros avant impôts, qui amènera Calyon à un résultat négatif pour 2007.

Maintenant que le trou est creusé, la question qui revient souvent est : « Qui va payer les pots cassés ? » La direction de Calyon s'est empressée de rassurer les actionnaires. Par contre, pour l'ensemble du personnel, c'est le silence radio. Et, même si la direction ne l'annonce pas encore, il n'y aura sans doute pas d'intéressement en 2008. Pour les salariés, c'est loin d'être négligeable car celui-ci peut représenter jusqu'à 4 à

5 mois de paye : par exemple 6 500 euros pour un salarié qui touche 1 500 euros net mensuels. Bien sûr, ces sommes sont imposables et elles ne comptent pas pour les retraites, mais beaucoup de salariés les attendent avec d'autant plus d'impatience que les augmentations de salaire sont dérisoires. Elles sont de 2 % seulement cette année pour les salaires inférieurs à 30 000 euros brut annuels avec un plancher de 500 euros. Alors, ne pas toucher d'intéressement représentera une perte de pouvoir d'achat considérable.

Et cela au moment où on apprend que le Crédit Agricole serait sur les rangs pour racheter tout ou partie de la Société Générale. Preuve s'il en fallait que, de l'argent, il y en a encore dans les caisses du Crédit Agricole.

Correspondant LO

• Téléperformance – Tours (Indre-et-Loire) :

Grève pour les salaires

Du 14 au 25 janvier, les salariés de Téléperformance à Tours ont fait grève pour réclamer de meilleurs salaires.

Ce groupe de centres d'appels situés en France et à l'étranger travaille pour de nombreuses grandes entreprises (SFR, SOFINCO, CODITEL, etc.) et se porte bien. En 2007, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1,8 milliard d'euros. Cela ne l'empêche pas de pratiquer des salaires de misère : moins de 900 euros pour un opérateur pompeusement appelé « chargé de relation clients ». Pour gagner un peu plus, il faut réaliser des objectifs qui donnent droit à une maigre prime. Et en plus, il faut supporter le discours méprisant du DRH qui estime qu'il y a trop de demandes d'acomptes dans cette entreprise. Mais avec des salaires pareils, comment arriver à la fin du mois ?

Le 14 janvier, la centaine de salariés de Tours décidait d'une grève pour faire pression sur la séance de négociation salariale du 16. Comme la direction les

avait remplacés par des intérimaires, ils votaient le soir même à l'unanimité la poursuite du mouvement. Ils revendiquaient une revalorisation de leur salaire, une prime de 150 euros net et la suppression du critère d'ancienneté pour le 13^e mois.

Chaque soir, l'assemblée générale votait unanimement la grève. La seule réponse de la direction, pendant dix jours, fut l'envoi d'huissiers pour constater l'entrave à la liberté du travail quand les grévistes étaient en salle de pause, de vigiles pour fermer l'entreprise, et l'appel à la police sous prétexte que des voisins s'étaient plaints du bruit.

La deuxième semaine, le nombre de grévistes a baissé pour passer à une soixantaine. La situation financière devenait un gros problème, certains étant même menacés d'expulsion. Du coup, la manifestation de la fonction publique du 24 janvier leur permit de faire un temps fort, d'autant qu'un mot d'ordre de grève dans tous les

centres d'appels du groupe en France fut bien suivi, notamment à Belfort (90 %), Orléans, Rennes et Saint-Quentin.

Pendant cette manifestation, ils ont eu l'occasion de faire connaître leur grève et leur situation et aussi de recueillir un soutien financier non négligeable. Le soir même, les délégués syndicaux recevaient un coup de téléphone de la direction leur proposant une négociation le lendemain matin. La majorité de l'assemblée générale vota alors les propositions de la direction, consistant principalement en une prime de 150 euros net versée en deux fois (en février et mars).

Une séance de négociation a eu lieu le 31 janvier, accompagnée d'un débrayage. Au cours de cette séance, la direction a revu à la hausse les primes. Depuis la reprise, le moral est bon et la direction a bien du mal à imposer sa course aux objectifs.

Correspondant LO

• Toray – Saint-Maurice-de-Beynost (Ain)

Il y a de l'argent pour les machines, pourquoi pas pour les salaires ?

Depuis le 17 janvier, les trois quarts des ouvriers postés de l'usine Toray, dans la banlieue lyonnaise, débrayent une heure et demie trois fois par jour pour leurs salaires. Ce sont les propositions dérisoires de la direction lors des négociations annuelles – 1 % d'augmentation en janvier et 1 % en juillet – qui ont déclenché le mouvement.

Après une semaine de débrayages, la direction passait à 2,6 % avec un mini à 40 euros. C'était loin du compte. Depuis, les grévistes, tous postés, réclament surtout une revalorisation de leur prime de rythme qui n'a pas bougé depuis des années. Car le système des 5x8 dans les ateliers est particulièrement pénible, pour la santé comme pour la vie de famille.

Après plus de deux semaines de mouvement, les arrêts successifs des lignes de production de film d'emballage alimentaire, conçues pour tourner 24 heures sur 24, commencent à avoir des conséquences sur les commandes et mettent les nerfs de la direction à cran.

Il serait pourtant simple d'y remédier en satisfaisant les revendications des grévistes. Toray en a largement les moyens. Ce groupe japonais, qui emploie 40 000 salariés dans le

monde, vient d'annoncer 70 millions d'euros d'investissement dans un nouvel atelier de film métallisé (pour emballer les chips, snacks, etc.) à construire sur le site de l'usine. La direction a eu droit à la une du *Progrès*, le quotidien régional, pour rendre publique cette information en pleine grève.

Cet article, véritable publicité gratuite, donne le beau rôle à Toray. Il passe sous silence le chantage à l'emploi fait auprès des élus locaux sommés de participer aux investissements. Il tait aussi le chantage auprès des travailleurs de l'usine à qui la direction répétait depuis septembre que, s'ils n'acceptaient pas de renoncer à presque tous leurs acquis et leurs jours de RTT, le groupe irait investir en République tchèque plutôt qu'à Saint-Maurice.

Au fil des semaines et face à la colère des salariés, la direction

avait dû revoir à la baisse ses exigences. Le chantage avait tout de même joué puisqu'une partie des travailleurs de l'usine avait accepté de revendre ses RTT après un référendum organisé par la direction en décembre. L'aveu, aujourd'hui dans la presse, que tout cela était du cinéma et que la direction avait choisi dès le départ le site de Saint-Maurice, produisant déjà du film d'emballage métallisé, a renforcé la détermination.

Du coup, lundi 4 février, un barbecue chaleureux aux portes de l'usine a rassemblé une bonne cinquantaine de grévistes, des différents ateliers et des différentes équipes, qui se retrouvaient ensemble pour la première fois. Tous semblent déterminés à ne pas lâcher avant d'avoir obtenu la hausse de leur prime et certains pensent aussi que, pour faire céder la direction, il faudrait que la grève passe un cran au-dessus, une idée qui doit encore faire son chemin.

Correspondant LO

• Municipaux de Bègles (Gironde)

En lutte pour leurs revenus

À Bègles, depuis le 24 janvier, 150 employés municipaux, pour beaucoup des animateurs et des personnels des écoles, sont en grève une heure tous les jours, de 11 h 30 à 12 h 30. Soutenus par la CGT, ils revendiquent une revalorisation de leurs primes de 200 euros, à l'égal de ce qu'ont obtenu les cadres de la mairie, alors que pour nombre d'entre eux la revalorisation s'est montée à 30 euros. Ils dénoncent aussi l'écart avec les cadres dont le total des primes peut aller jusqu'à 800 euros par mois, voire 1 500 pour la plus forte d'entre elles.

Le député-maire « vert », Noël Mamère, a déclaré « *ne pas comprendre* » la grève en argumentant que des syndicats ont approuvé le nouveau régime des primes tout comme le Conseil municipal, à l'unani-

mité. Et il veut renvoyer d'éventuelles négociations au mois de mars, après les élections !

Tous les jours, les 150 se retrouvent donc devant la mairie pour faire le point et voter la suite du mouvement. Dans les écoles, malgré les perturbations que la grève cause pour l'accueil et le service des repas des enfants, les parents d'élèves s'organisent au mieux et bon nombre soutiennent les grévistes, comprenant le ras-le-bol de ces agents municipaux dont les salaires vont de 500 à 1 059 euros net par mois. Samedi 2 février, une partie des grévistes ont manifesté au nombre de 80 dans les rues de la ville, bien décidés à continuer pour faire céder le maire !

Correspondant LO

• L'imprimerie nationale Choisy-le-Roi (Val-de-Marne)

Site occupé



Les travailleurs de l'imprimerie nationale à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) en sont à la troisième semaine d'occupation de leur site.

En 2003, celle-ci employait près de 1 450 salariés sur le site de Paris-Convention. Suite à la vente des locaux parisiens et après deux plans sociaux, en 2003 puis en 2005, 900 emplois ont été supprimés. Quatre cents travailleurs arrivaient alors dans des locaux à Choisy-le-Roi. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 120 présents à Choisy et résolus à défendre leur emploi.

Récemment, la direction de l'imprimerie a décidé de dénoncer le plan social de

2005, bien que 50 salariés concernés par ce plan ne soient toujours pas reclassés. Prête à liquider totalement le site, elle négocie avec un éventuel repreneur qui possède déjà une imprimerie à Vitry-sur-Seine et qui ne garderait que 40 salariés. Dans quelles conditions ? Et les autres salariés, que deviendraient-ils ?

Le 30 janvier, notre camarade Arlette Laguiller s'est rendue dans les locaux de l'imprimerie occupée où elle a été reçue par les travailleurs. Elle a affirmé son soutien et celui de Lutte Ouvrière aux grévistes qui luttent pour leur emploi, leurs conditions de vie et leur dignité.

Correspondant LO

• Soixante ans après la grève des mineurs de 1948

La bourgeoisie a la rancune tenace

Soixante ans après, dix-sept anciens mineurs – ou des membres de leur famille pour ceux qui sont décédés depuis – ont demandé réparation auprès du tribunal des prud'hommes de Nanterre pour avoir été licenciés suite à la grève de l'automne 1948. Trois ans après la fin de la guerre mondiale, cette grève avait en effet été l'occasion d'un véritable déchaînement antiouvrier de la part du gouvernement de la « démocratique » IV^e République, qu'il est bon de rappeler.

Les travailleurs en effet continuaient de subir une politique d'austérité, en même temps que les prix augmentaient. L'économie commençait à se redresser, mais ils n'en voyaient pas les effets. Dans différents secteurs, des mouvements de grève avaient eu lieu au cours de l'année. Mais ce qui allait déclencher la grève des mineurs, c'est la publication le 18 septembre de décrets par le ministre de l'Industrie et du Commerce, le socialiste Robert Lacoste, qui prévoyaient le licenciement de 10 % des salariés travaillant en surface, ainsi que des mesures disciplinaires à l'encontre des mineurs, dont le licenciement pour absentéisme.

Depuis mai 1947, le Parti Communiste n'était plus au gouvernement. Dans le contexte de la Guerre Froide, ses liens avec l'URSS le rendaient suspect aux yeux de la bourgeoisie, il était condamné à l'opposition. Ses militants avaient alors les mains libres pour prendre la tête de mouvements de grève, au travers de la CGT. Ils y étaient en outre poussés par le mécontentement des travailleurs. Mais le PC, s'il était prêt à montrer qu'il était une force dans la classe ouvrière, espérait toujours être rappelé au gouvernement, et il se montrait responsable aux yeux de la bourgeoisie en contenant les grèves à des secteurs bien précis et en refusant tout élargissement du mouvement.

Le 28 septembre, la fédération CGT des mines organisa un référendum, proposant une grève illimitée si le gouvernement ne retirait pas ses décrets. 218 616 mineurs se prononcèrent en faveur de la grève, il n'y eut que 25 084 votes contre (sur un effectif de quelque 320 000 mineurs). FO s'était déclarée opposée à la grève, et la CFTC n'était favorable qu'à un mouvement de 48 heures.

Neuf semaines de grève

Le 4 octobre, la grève était totale dans tous les bassins miniers, les puits occupés, des piquets de grève mis en place. Les Houillères ont été nationalisées en 1945, mais le gouverne-

ment allait utiliser les mêmes méthodes que les anciens magnats des mines contre les travailleurs en grève. Il lança une campagne de calomnies, les accusant de saboter l'économie, pendant qu'il rassemblait des forces de répression, rappelant des troupes d'occupation basées en Allemagne et des réservistes, comptant surtout sur les CRS pour mettre les mineurs au pas.

Les manifestations furent durement réprimées ; en Lorraine, un mineur fut tué le 8 octobre. Pour protester contre les brutalités exercées par la police et les gendarmes, la CGT donna la consigne de suspendre la sécurité dans les puits. Le gouvernement décréta alors

l'état de siège en Lorraine. En même temps, il tenta de chasser les grévistes des puits qu'ils occupaient, en commençant par les bassins miniers de la Loire et du Gard, là où les mineurs étaient moins nombreux. C'est une véritable armée qu'eurent à affronter les grévistes, mais la résistance des mineurs fut vigoureuse. Dans le Gard, ils réussirent même à reprendre un puits d'où ils avaient été délogés.

Dans le bassin minier du Nord, où 45 000 hommes des forces de sécurité avaient été envoyés, des batailles rangées opposèrent les mineurs aux CRS, et ces derniers n'en sortirent pas toujours vainqueurs. La répression fut brutale. De nombreux mineurs furent blessés et trois furent tués au cours de ces affrontements.

Mais les CRS qui occupaient les mines n'en extrayaient pas le charbon pour autant. Pour essayer de trouver de la main-d'œuvre, les forces de police encadraient les non-grévistes,

très minoritaires, jusqu'aux puits, menaçant les travailleurs étrangers d'expulsion s'ils continuaient à faire grève. En même temps, les villes minières étaient en état de siège, les rassemblements de plus de trois personnes interdits, les CRS faisant la chasse aux militants syndicaux, rue par rue et maison par maison, entrant de force dans les corons. Un millier de grévistes furent emprisonnés, parfois pour plusieurs mois, pour « atteinte à la liberté du travail ».

Les mineurs étaient soutenus par les autres travailleurs. Des grèves eurent lieu dans les ports, la sidérurgie et la SNCF. Mais si les militants de la CGT étaient les premiers à se battre dans les mines, sa direction stalinienne usa de tout son poids pour empêcher une généralisation de la grève. Un des arguments mis en avant était que les mineurs menaient une lutte corporatiste qui ne pouvait concerner les autres secteurs ; un autre faisait état de la néces-

sité de les soutenir financièrement, ce que les travailleurs n'auraient alors plus les moyens de faire s'ils étaient en grève !

Les mineurs, isolés, tinrent neuf semaines. Le 29 novembre, alors qu'ils n'avaient rien obtenu, la CGT appela à la reprise du travail.

La bourgeoisie fait payer aux mineurs l'échec de la grève

La grève terminée, la bourgeoisie se vengea. 3 000 mineurs furent licenciés, en attendant que la direction des Houillères fasse le tri. Celle-ci fit aussi pression sur les entreprises travaillant pour elles, pour qu'elles n'embauchent pas les mineurs licenciés. En 1953, cinq ans après la grève, 700 mineurs étaient toujours interdits de travail dans les mines.

Chassés de la mine, les grévistes perdaient du même coup les indemnités de chauffage et de logement auxquelles ils avaient droit. Leurs enfants étaient interdits des colonies de vacances et leurs femmes des maternités tenues par les Houillères. « *Mon mari a fait trois mois de prison, a rappelé la veuve d'un des mineurs au tribunal des prud'hommes. Puis, nous avons été expulsés de notre logement, sans travail, sans argent, avec un enfant à nourrir.* »

Après plusieurs tentatives infructueuses auprès de tribunaux pour obtenir réparation, les mineurs ont fini par être entendus au tribunal des prud'hommes de Nanterre, le 21 janvier. Ils réclament 60 000 euros de dédommagement, s'appuyant sur le fait que le droit de grève était reconnu par la Constitution de la IV^e République de 1946. Mais la bourgeoisie a la rancune tenace, et ses représentants refusent toujours, soixante ans après les faits, de reconnaître les préjudices infligés aux mineurs parce qu'ils avaient fait grève. L'audience de conciliation qui s'est tenue le 21 janvier n'a pas abouti, les Charbonnages de France faisant valoir que l'entreprise n'existait plus depuis le 1^{er} janvier 2008, et l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM), qui en a pris la suite, que sa compétence ne concernait que les indemnités de chauffage et de logement. Un procès aura donc lieu le 19 novembre 2008.

Marianne LAMIRAL



Manifestation des mineurs de Saint-Etienne le 26 octobre 1948.

• États-Unis

Clinton et Obama en concurrence pour mener la même politique

Le « super tuesday », ce mardi 5 février où dans 22 États les électeurs républicains et les électeurs démocrates devaient choisir parmi les différents candidats qui briguent l'investiture de leur parti respectif pour les présidentielles de novembre prochain, n'a pas permis de trancher définitivement entre les différents prétendants.

Certes, dans le camp républicain, c'est le sénateur John McCain qui est très largement en tête, mais ses rivaux n'ont pas encore jeté l'éponge. Et dans le camp démocrate, Hillary Clinton et Barak Obama sont toujours au coude à coude, entretenant ainsi le suspense quant à la désignation finale du candidat du Parti Démocrate lors de sa convention l'été prochain.

Et bien des commentateurs de s'extasier sur la leçon de démocratie qu'offre ainsi l'Amérique ! Certes, la participation des électeurs à ces primaires est particulièrement importante cette année, d'ailleurs beaucoup plus importante dans le camp démocrate que dans le camp républicain.

Il faut dire que l'aspiration à sanctionner la politique de Bush est forte et que les candidats républicains ne proposent guère le changement, bien qu'ils s'efforcent de se démarquer de Bush. Par exemple, le programme de McCain en ce qui concerne l'Irak est de gagner la guerre, dût-elle durer 100 ans ! C'est le candidat va-t-en guerre qui propose de « *bombarder, bombarder, et bombarder l'Iran* », qui veut menacer la Corée du Nord de disparition, qui veut « *renverser les régimes qui menacent nos intérêts et nos valeurs* ».

Restent les deux candidats démocrates, qui prétendent tous deux incarner le changement. Mais malgré le suspense entretenu sur la personne – un Noir ou une femme – qui sera finalement intronisée, les électeurs américains n'ont pas tant de choix.

La « grande démocratie américaine » ne permet finalement l'expression que de deux partis dans ces élections. Les conditions requises pour pouvoir être candidat à l'élection présidentielle, différentes dans chaque État, sont autant

de barrages extrêmement filigrans. Quant à la campagne, elle se fait à coups de millions de dollars dans les médias et les électeurs n'ont finalement le choix qu'entre les candidats que les milliardaires et le monde des affaires ont déjà choisis pour eux.

Ainsi, Obama et Clinton ont tous deux battu des records historiques en récoltant chacun plus de 100 millions de dollars pour leur campagne. Hillary Clinton a le soutien actif de Rupert Murdoch, le magnat de la presse, qui récolte des fonds pour elle, et elle est financée par les dirigeants de grandes banques, de compagnies d'assurance médicale et d'institutions financières de Wall Street telles que Goldman Sachs, Morgan Stanley ou Citigroup. Barak Obama, lui, a le soutien de Georges Soros, le spéculateur multi-milliardaire et de Lehman brothers, JP Morgan Chase, et (lui aussi !) de Goldman Sachs.

Alors, inutile de dire que les candidats qui reçoivent de tels soutiens ne sont pas près de mener une politique qui représente un véritable changement pour la population laborieuse. Car, malgré leurs envolées lyriques, qui n'engagent d'ailleurs à pas grand-chose, ils se garderont bien d'écarter, ne serait-ce qu'un peu, les intérêts des puissances d'argent qui les soutiennent, pour rétablir les services publics, le droit à l'éducation et à la santé, sérieusement mis à mal par la politique de Bush, et défendre le niveau de vie et le droit au logement des classes populaires.

Malgré un cirque électoral particulièrement compliqué aux États-Unis, destiné à faire illusion, la population laborieuse n'a aucun moyen de changer son sort par la voie électorale, pas plus aux États-Unis qu'ailleurs.

Dominique CHABLIS

• Israël

Guerre du Liban Une enquête qui absout Olmert

La commission Winograd, mise en place sous l'égide du gouvernement israélien un mois après la fin de la guerre menée au Liban en été 2006, vient de rendre ses conclusions.



Un bâtiment détruit dans la banlieue sud de Beyrouth en août 2006.

34 jours durant, l'armée israélienne avait bombardé le Liban et déployé ses troupes dans ce pays, y causant des destructions sans nombre et plus de 1 200 morts. Mais l'opération était vite apparue comme un échec. Le Hezbollah, qu'elle prétendait écraser, en était sorti renforcé et 160 soldats israéliens étaient morts pour rien. De plus, du strict point de vue militaire et logistique, de nombreux commentateurs, y compris des militaires ayant participé aux opérations, accusaient le gouvernement d'Olmert, le ministre de la Défense Peretz et l'état-major de légèreté, si ce n'est d'incompétence criminelle.

C'est pour répondre à ces accusations que le gouvernement avait demandé une enquête à une commission dirigée par l'ancien juge Winograd. Lors de ses conclusions intermédiaires publiées en avril, le ton avait été donné, avec une critique des moyens et des tactiques employés lors du déclenchement de la guerre, mais pas de cette guerre elle-même et encore moins, évidemment,

de la politique d'Israël dans la région.

« *Grand et grave ratage* », déplore la commission, la guerre contre le Liban, dont le prétexte était d'accélérer la libération des deux soldats israéliens détenus par le Hezbollah, « *s'est achevée sans claire victoire militaire* ». Nul besoin de réunir une commission pour le savoir. L'ancien juge Winograd et ses quatre collègues reprochent cependant au ministre de la Défense et à l'état-major certains aspects de la dernière offensive, engageant 25 000 soldats, à peine plus de deux jours avant la fin des combats, alors qu'un cessez-le-feu était prévu : « *résultats limités* » et « *coûts douloureux* », puisqu'elle avait en quelques heures coûté la vie à 33 soldats israéliens. Mais la commission dédouane totalement le gouvernement d'avoir pris la décision, « *pas erronée* », d'une offensive « *inévitabile* ».

Ehoud Olmert ne s'est donc pas estimé directement mis en cause. Quant au ministre de la Défense, le travailliste Ehoud Barak, il se

sent d'autant plus à l'aise qu'il n'était pas en poste à l'été 2006, son prédécesseur, Amir Peretz, ayant dû démissionner ainsi que le chef de l'état-major.

En fait, la commission d'enquête ne stigmatise que les erreurs militaires israéliennes. Mais les 1 200 morts libanais, des civils pour la plupart ? Mais les quarante morts et les centaines de blessés causés encore, après la fin de la guerre, par le largage, dans le Liban-Sud, de centaines de milliers de bombes à sous-munitions – sites, soit dit au passage, dont Israël refuse toujours de donner les coordonnées à la mission onusienne de déminage ? Et les bombardements massifs de maisons, de plantations, d'infrastructures, dont la population de la partie la plus pauvre du Liban peine à se relever ? Sur tout cela, le rapport ne dit mot.

Un silence qui encourage en fait les gouvernants israéliens à persévérer dans leur politique belliciste.

Viviane LAFONT